

## RD-CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2415 - MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

## Justice internationale

La CPI maintient  
la peine infligée  
à Thomas Lubanga

En attendant la prochaine révision de la peine infligée à cet ancien seigneur de guerre prévue dans deux ans à compter de la décision de la Cour pénale internationale (CPI) rendue le 22 septembre, les quatorze ans d'emprisonnement requis contre lui sont toujours d'actualité. Cette sentence jadis confirmée en appel a de nouveau été affirmée par les trois juges de la Chambre d'appel chargés de la réexaminer conformément à l'article 110 du Statut de Rome après que Thomas Lubanga a purgé les deux tiers de sa peine.

Cette juridiction internationale n'a pas daigné reconsidérer sa position estimant qu'une réduction de peine en faveur de l'intéressé ne se justifiait pas dans les circonstances actuelles. Thomas Lubanga est reconnu coupable des crimes de conscription et d'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités militaires.



Page 12

Thomas Lubanga

## BIEF MARITIME DU FLEUVE CONGO

Les travaux de dragage au  
point mort

Une embarcation sur le fleuve Congo

L'État, apprend-on, n'a préfinancé les travaux jusqu'ici, en mode d'urgence, qu'à hauteur de 2,5 millions d'euro, soit la moitié sur un total de 5 millions d'euros. Ce qui met la Congolaise des voies maritimes (CVM) dans l'incapacité de les poursuivre sur le bief maritime du fleuve Congo après leur lancement il y a moins de soixante-dix jours. Cette part du gouvernement, qui n'est pas le mode de financement requis, était censée être compensée par une quotité additionnelle à la redevance de navigation instituée par un arrêté interministériel.

Là-dessus, il nous revient que le taux de recouvrement de ladite quotité auprès des armateurs est seulement de 14%, largement en-deçà des objectifs fixés. Une situation qui affecte dangereusement le partenariat public-privé conclu entre la CVM et la firme privée flamande Dredging International NV.

Page 12

## INSTITUT FRANÇAIS

Krazy-E en vedette  
à la Halle  
de la Gombe

L'artiste est au cœur de la double programmation prévue dans la soirée du vendredi, un ciné-concert qui aura pour fil conducteur le documentaire « What about Éric ? », et s'achèvera avec sa prestation sous la Grande Halle en guise de lancement de son nouvel album. Mieux qu'un simple préambule à la soirée, ce moyen métrage, portrait d'Éric Kabongo, alias Krazy-E, coréalisé par les belges Lennart Stuyck et Ruben Vermeersch, aura pour fonction de le présenter au public.

Le documentaire, plébiscité en 2014 au Festival Docville de Louvain (Belgique), met en lumière un Éric Kabongo accro à la musique hip-hop et qui rêve de faire carrière dans le monde musical.

Page 13

## ONZIÈMES JEUX AFRICAINS

Une moisson RD-congolaise  
de seize médailles

Cent trente-cinq athlètes du Congo Kinshasa représentant une douzaine de disciplines sportives ont représenté le pays au cinquantième des Jeux continentaux dans la ville verte. Ils ont ramené un total de seize médailles en tennis, boxe, taekwondo et lutte, dont deux en or, trois en argent et onze en bronze. Les autres disciplines sportives ont fait preuve de contre-performance, à savoir le karaté, le judo, l'escrime, l'athlétisme, le tennis de table, le handball, le handisport.

Denis Indondo, champion en titre de tennis, a justifié sa classe en remportant la première médaille d'or de la RDC en finale de simples messieurs. La deuxième médaille d'or, il l'a remportée en finale des messieurs par équipe en compagnie du jeune Christian Saidi, en s'imposant en finale face à une paire nigérienne.

Page 14

## ÉDITORIAL

## Enfin !

Le président de la République a donc levé le voile, hier soir, sur la réforme de la gouvernance publique. Il l'a fait sobrement, sans passion, en termes mesurés, soulignant le fait que sa décision de recourir au référendum pour approuver ou rejeter la nouvelle Constitution résultait du processus engagé, il y a plus d'un an, pour consulter sur cette question les forces vives de la nation.

Disons-le sans détour : l'annonce du recours au peuple congolais pour décider ou non de la réforme des institutions de la République est une sage décision. Même si elle déplaît à ceux qui déniaient aux citoyens, sans jamais le dire ouvertement, le droit de se prononcer librement sur le mode de gouvernance qui leur paraît le mieux adapté à leurs aspirations profondes, elle confirme que nous sommes bien une démocratie à part entière. Venant au terme de quinze longues années de reconstruction de notre pays, elle prouve que nous sommes un peuple libre, adulte, capable de choisir par lui-même et sans en référer à quiconque les institutions qui lui conviennent.

En agissant comme il le fait aujourd'hui, Denis Sassou N'Guesso, n'en déplaît à ses détracteurs, prouve qu'il est plus que jamais à l'écoute du peuple congolais. Loin d'agir sans prendre l'avis de quiconque, il a enclenché un processus long et précis qui lui a permis de prendre le pouls de la société civile, d'écouter les avis et les conseils de la classe politique, de consulter les spécialistes de la chose publique que sont les membres de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel. Si bien que la décision annoncée hier ne doit rien au hasard, ni à la volonté d'agir seul; ayant été mûrement pesée, elle pourrait bien nous réserver quelques surprises de taille.

Voyons donc maintenant ce que nous réserve le texte de la nouvelle Loi fondamentale sur laquelle le peuple congolais va être appelé à se prononcer. Outre le fait que, selon toute vraisemblance, le référendum sera organisé dans les semaines à venir, son contenu permettra de juger la volonté de réforme du chef de l'État et de la majorité qui le soutient.

Les Dépêches de Brazzaville

## VIE DES PARTIS

## La majorité présidentielle prévoit une rencontre le 25 septembre



Une vue des participants à la réunion

Le président par intérim de la majorité présidentielle a donné cette information à l'issue de l'assemblée générale organisée le 22 septembre à Brazzaville.

Au cours de ces assises, Pierre Ngolo a salué, dans son discours de circonstance, l'organisation réussie des 11<sup>e</sup> Jeux africains qui se sont tenus à Brazzaville du 4 au 19 septembre. Il a loué, par la même occasion, le comportement des politiques congolais qui, selon lui, se sont comportés en politiques plus qu'en politiciens en accompagnant le déroulement de la fête sportive.

En outre, il a apprécié également la prestation des athlètes congolais qui ont pu arracher trente-deux médailles dont huit en or. Le président par intérim de la majorité présidentielle a mis à profit cette

occasion pour féliciter le Président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui a offert des conditions optimales pour le déroulement de ces jeux en construisant les infrastructures appréciables par tous. Abordant le volet politique, Pierre Ngolo a indiqué que toutes les forces unies autour du consensus de Sibiti 2015 vont bientôt se déployer pour la mise en œuvre des recommandations de ces retrouvailles, en privilégiant le dialogue.

« Dans un pays qui a déjà fait l'expérience malheureuse de la bêtise humaine, on ne peut plus cultiver l'intolérance, favoriser des discours et des comportements susceptibles d'entraîner le pays vers la dérive », a-t-il déclaré.

Roger Ngombé

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout  
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout  
Secrétaire des rédactions adjoint :  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,  
Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Thierry Nougou  
Service Société : Parfait Wilfried Douniama  
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula  
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula  
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang  
Service Culture et arts : Bruno Okokana  
(chef de service),  
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué  
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
Service Enquête : Quentin Loubou  
(chef de service), Rock Ngassakys  
Chronique littéraire : Meryll Mezath  
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,  
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo  
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'Agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Marcel Myande,  
Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya  
n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa  
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200  
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,  
Stanislas Okassou

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma  
Administration : Béatrice Ysnel

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Martial Mombongo  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,  
Mildred Moukenga  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

## DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia  
Assistante de direction : Sylvia Addhas  
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

## INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola  
Service pré-press et contrôle de qualité :  
Eudes Banzouzi (chef de service)

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service),  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 06 930 82 17

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,  
Astrid Balimba

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,  
République du Congo / Tél. : (+242) 05  
532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## ENTREPRENEURIAT

## Brazzaville veut donner le ton à l'intégration des stratégies nationales en zone Cémac

Conformément aux recommandations issues du 14<sup>e</sup> forum de l'AGOA tenu en août dernier à Libreville au Gabon, le Congo souhaite accueillir, dans les prochains mois, la réunion sur l'intégration des stratégies nationales en Afrique centrale.

Initiative de la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Yvonne Adélaïde Mougany qui en a fait la proposition lors du forum de Libreville, l'organisation future de cette réunion aura pour objectif de discuter de l'avenir des négociations commerciales multilatérales (Cycle de Doha), prélude à la réunion de l'Organisation mondiale du commerce prévue au Kenya.

Tenant compte des recommandations de Libreville, les représentants des États, du secteur privé et la société civile des États-Unis et d'Afrique entendent œuvrer ensemble pour leur mise en application. Aussi, afin de tirer un bénéfice maximal des opportunités qu'offre



La ministre Yvonne Adélaïde Mougany (au centre) lors du Forum sur l'AGOA à Libreville

l'AGOA 2, il a été retenu l'élaboration par chaque pays, puis au niveau des communautés économiques régionales (Cemac, Ceeac, Uemoa, Sadc), des stratégies

intégrées dans les plans de développement nationaux et des programmes économiques régionaux.

De même, il a été préconisé la mise en place d'un pro-

gramme spécial en faveur de l'entrepreneuriat féminin sous l'appellation d'African women's entrepreneurish

merce et d'investissement », les assises de Libreville avaient pour but la mise en place d'un système de préférences, en vue de soutenir les échanges commerciaux et les économies de trente-neuf États sub-sahariens dont la République du Congo. L'objectif étant de faciliter à ces pays un accès au marché américain, selon les principes de l'économie de marché, de la bonne gouvernance et du respect des droits humains.

Principal pilier de la coopération économique et commerciale entre les États-Unis et l'Afrique sub-saharienne, la loi AGOA promulguée par le congrès américain en mai 2000, sous l'égide du président Bill Clinton, bénéficie d'une prorogation de dix ans après adoption, en juin 2015 par le congrès américain, de l'AGOA.

Guy-Gervais Kitina

## AMÉNAGEMENT ROUTIER

## Le revêtement des routes en produit « 3S » enclenché dans la Cuvette et le Pool

Pour mieux apprécier les travaux de revêtement des routes en terre en produit « 3S » (solution de stabilisation des sols) dans les départements du Pool nord et la Cuvette, une délégation du ministère de l'Équipement et des travaux publics conduite par le ministre Emile Ouosso a visité quelque axes où la société Sipam est à pied d'œuvre.

Sélectionnés parmi tant d'autres à travers le territoire national, les axes Odziba-Mbé (45km) dans le Pool ; Issabi-Aboundji-Engwala-Ilébé (57km) et le tronçon routier Mpama-Edou (15km) dans la Cuvette ont figuré au centre de cette mission de trois jours.

Sur l'ensemble des chantiers visités, il ressort, selon les techniciens, que les travaux s'exécutent normalement, tant en ce qui est de l'ouverture de la chaussée que de

son revêtement par cette solution stabilisante.

« Les travaux s'effectuent conformément aux normes requis pour ce genre de routes en terre », a fait savoir le directeur département de l'équipement et travaux publics de Brazzaville, Jacob Moubouli, soulignant que tout est mis en œuvre pour respecter le délai fixé pour l'exécution des travaux.

Procédée choisie par le ministère des travaux publics en vue de rendre plus du-

rables les routes en terre, le produit «3S» se veut, selon le directeur général de Sipam TP, Fernand Massala, une réponse aux exigences édictées par les travaux d'aménagement des routes en terre.

#### Une alternative pour augmenter la durée de vie des routes en terre

Pour y parvenir, a-t-il précisé, sa société qui dispose de trois centrales, notamment à Manatv (Lékoumou) et à Ovo

(Cuvette) met tout en œuvre pour que les matériaux nécessaires à la fabrication de cette couche soient toujours disponibles afin de respecter les délais fixés et les engagements pris.

Dans le cadre des travaux à réaliser, la société Sipam a déjà revêtu 2,500km sur le premier contre 11,500km pour le deuxième, le tronçon Mpama-Edou quant à lui, a déjà été revêtu sur une distance de 1 km sur les 15km prévus.

Appelé route d'Atama plantation, ce tronçon nécessite, pour son aménagement, un remblayage hydraulique en raison de la qualité du sol jugé très sablonneux. Selon le sous-préfet d'Oyo, Roger Louzaya-Mamingui, l'aménagement de cette route dont l'intérêt n'est plus à démontrer facilitera la circulation des camions de grands tonnages des exploitants forestiers, mais aussi des plantations de palmiers à huile. S'agissant de l'axe Issabi-Aboundji-Engwala-Ilébé tout comme Odziba-Mbé, leur aménagement est dimensionné au trafic dit T1 avec des chaussées pouvant être utilisées par 300 véhicules par jour pour une charge chacun de 3 tonnes.

« Le produit « 3S » est une

alternative pour augmenter la durée de vie des routes en terre. Il nous permet de pallier tous les inconvénients constatés avec celles couvertes de latérite qui exigent souvent un reprofilage de la chaussée », a pour sa part indiqué le directeur général du bureau de contrôle des bâtiments et travaux publics, Louis Ahouet. Produit des résultats de la recherche faite par son département avec l'appui des partenaires privés, la solution stabilisation des sols, permet, selon le ministre Emile Ouosso « d'alléger les dépenses très lourdes consenties jadis pour l'entretien des routes en terre avec la latérite. Elle offre la possibilité de faire des économies substantielles et de garantir la durabilité des chaussées ».

Dans le cadre de ses actions prioritaires, le ministère de l'Équipement et des travaux publics envisage de revêtir, d'ici 2016, 100 km de route en terre dans chaque département, soit 1000km sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, mais également de renforcer le brassage entre les peuples.

G.G.K.



Le ministre Emile Ouosso et le préfet de la Cuvette, Heyko Lékoba visitant le tronçon routier Mpama-Edou/ photo DR.




Recrutement

Formateur/Formatrice

**Contexte**

L'IECD est une association de solidarité internationale créée en 1988. Sa mission est de mettre en œuvre des projets de développement socioéconomique en partenariat avec des institutions locales.

**Le programme d'appui aux très petites entreprises : CONGO ENTREPRISES DEVELOPPEMENT**

Le programme vise à former et accompagner des micros et petits entrepreneurs urbains, de tous secteurs d'activité, afin qu'ils renforcent leurs **compétences en gestion**, et ainsi, consolident ou développent leur activité professionnelle. Le programme a débuté au Congo avec l'ouverture d'un Centre de Gestion et de Services (CGS) à Pointe-Noire en mai 2014. Depuis le mois de Juin le CGS est opérationnel à Brazzaville.

**Poste**

Fonction : Formateur/Formatrice  
Lieu : Brazzaville, 12 rue Madingou, Mougali  
Prise de poste : Octobre 2015  
Statut : Stage de 4 mois, puis contrat local  
Indemnité : 200 000 FCFA (évolutif)

**Mission**

Le formateur sera sous la supervision du Chef de projet.  
Ses principales tâches sont les suivantes :

- Appropriation du contenu des modules de formation et de la pédagogie participative spécifique au programme d'appui aux TPE de l'IECD,
- Activités de sensibilisation pour le recrutement des futurs bénéficiaires du Programme : aller à la rencontre des entrepreneurs, des associations / regroupements, etc
- Suivi individualisé des bénéficiaires sur le terrain, et accompagnement pendant un an après la fin des formations

**Profil recherché**

- **Formation** : Economie / gestion / business (min. bac + 3)
- **Expérience** :
  - o Expérience professionnelle requise (de 2 à 5 ans)
  - o Expérience en animation de formations pour adultes souhaitable
- **Compétences et qualités attendues** :
  - o Homme / femme de terrain, il / elle apprécie le contact avec les entrepreneurs, et l'accompagnement sur le lieu de travail (50% de l'activité)
  - o Rigueur et organisation ; bonnes capacités de gestion
  - o Compétences en animation et pédagogie pour adultes

**Contact**

Envoyer votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) avec la référence « CGED Formateur2 » à [contact.cged@gmail.com](mailto:contact.cged@gmail.com)

SOCIÉTÉ CONGOLAISE POUR LE DROIT INTERNATIONAL  
(S.C.D.I)

**COMPTE RENDU**

La Société Congolaise pour le Droit International, a tenu, le 16 septembre 2015, dans la salle des Actes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) son assemblée générale constitutive. La Société Congolaise pour le Droit International est une association scientifique sans but lucratif, dont le but est de favoriser l'étude et le progrès du droit international.

A cette occasion, les participants ont procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif de l'Association et des responsables thématiques. Le Bureau est composé ainsi qu'il suit :

- Présidente : Madame EMMANUEL-ADOUKI Delphine, Professeur de droit public, Maître de conférences Agrégé;
- Vice-président : Monsieur MOYEN Godefroy, Professeur de droit public, Doyen de la Faculté de Droit, Maître de conférences ;
- Secrétaire Général : Monsieur ADOUA-MBONGO Aubrey Sidney, Enseignant à la Faculté de Droit ;
- Trésorière : Madame SAMBA-VOUKA Maria, Enseignante à la Faculté de Droit

Les responsables des groupes thématiques sont :

- Madame EMMANUEL-ADOUKI: Droit international humanitaire et sources du droit international public ;
- Monsieur Alban MAPITHY MAPITHY : Droit pénal international ;
- Monsieur ABOLO Omer : Droit de la mer ;
- Monsieur ITOUA Gilbert: Droit des relations économiques internationales
- Monsieur BALOKI Aimé : Droit de l'Organisation mondiale du commerce ;
- Monsieur LIBOKO Didace : Les opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationale et les droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Monsieur ADOUA-MBONGO Aubrey Sidney: Le règlement des différends et la fonction publique internationale;
- Madame MOYEN NIA GAMA : Les frontières internationales ;
- Monsieur OSSOMBO Remy : Droit international et comparé de l'environnement ;
- Monsieur ABIRA GALEBAYE: Les sujets de droit international public ;
- Monsieur KOUANGO Elie Roger : La piraterie ;
- Monsieur BOUZANDA Kiese : Le terrorisme et les organisations internationales (Organisations universelles, régionales et sous-régionales) ;
- Madame SAMBA-VOUKA Maria : Les migrations ;
- Monsieur ONDZE Stani : Droit international du travail ;
- Monsieur LEKEBE OMOUALI Daphtone Jospin : La justice pénale internationale.

# VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

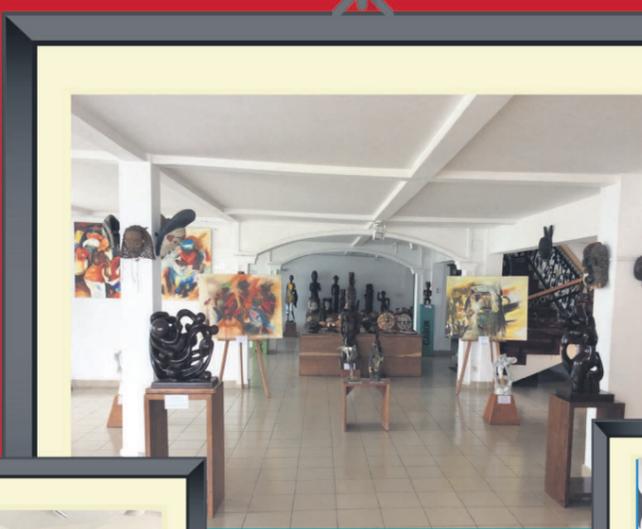
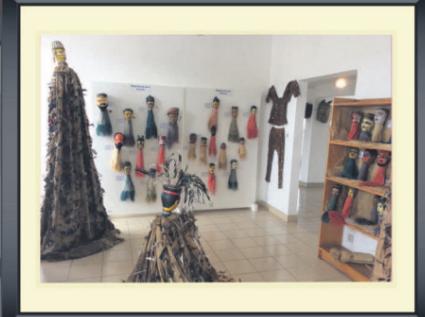
du LUNDI  
au VENDREDI (9h-17h)  
et SAMEDI (9h-13h)

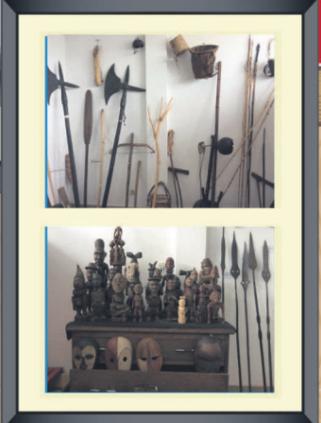
Expositions et projections

SCULPTURES
PEINTURES

CÉRAMIQUES
MUSIQUES



L'art dans sa  
de la  
à la

Généralité,

Tradition

Modernité

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso**  
immeuble les manguiers (Mpila )  
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

## IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Il est des hommes qui prennent la responsabilité comme une sorte de privilège, certains la conçoivent comme un mérite « personnel » et d'autres comme une fonction. Mais le meilleur des responsables est celui qui la reçoit comme une charge, une élévation. »

Khalifa Touré, analyste politique et culturel, Panorama critique, 26 mai 2015

« J'estime que faire la politique, c'est chercher les moyens pour rendre possible ce qui est souhaitable »

Alexis Mutanda, haut cadre de l'UDPS (RDC), Le Phare, 8 septembre 2015

« Frontières et guerres sont si intimement liées que les premières peuvent servir à qualifier les secondes. »

Analyse parue dans « Manière de voir » n° 128 - Avril - mai 2013, Le Monde diplomatique

« L'Afrique et les Africains vont donc devoir inventer des solutions nouvelles pour résoudre les questions qui sont posées par l'explosion urbaine et répondre aux besoins divers qu'elle suscite. »

Daniel Kamelgarn, Directeur des opérations d'AfricaFrance, Le Point, 15 septembre 2015.

« À vouloir précipiter un règlement de la crise sans prendre le temps de le faire accepter, on a sans doute provoqué une accélération du processus. J'ai du mal à comprendre ce manque de vision à long terme de la médiation. »

Cynthia Ohayon, analyste à l'International Crisis Group (ICG), Jeune Afrique, 22 septembre 2015

## PÊCHE ET AQUACULTURE

# Les pisciculteurs retournent à l'école

Une quarantaine d'acteurs piscicoles apprennent du 22 au 25 septembre les techniques modernes de la conduite rationnelle d'une exploitation piscicole. Durant quatre jours, ils seront internés au Centre de développement des pêches et de l'aquaculture (CDPA), situé à Dzoumoua non loin de Nganga-Lingolo, banlieue sud Brazzaville.



Les apprenants en plein cours théorique, Photo Adia

Cette formation est entièrement financée par le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales au profit du CDPA. Sont concernés par la formation, 28 personnes issues de 14 groupements de pisciculture à raison de 2 membres; 4 agents de stations piscicoles et 8 chefs de secteurs. Ces acteurs proviennent des pôles de croissance retenus (Owando, Ollombo, Gamboma, dans les départements de la Cuvette et des Plateaux; Goma Tsé-Tsé, Louingui et Boko, dans le Pool; et Madingou et Loango, dans les départements de la Bouenza et du Kouilou). De manière détaillée, les bénéficiaires apprendront les techniques modernes de la conduite rationnelle d'une exploitation piscicole; la formulation et la production d'aliment de poisson; la technique de sexage des tilapias ou l'élevage mono sexe des tilapias et le développement organisationnel des organisations professionnelles des pisci-

cultures. L'objet du PDARP est presque similaire à celui du CDPA avec qui, il travaille en synergie en soutenant et en appuyant les producteurs face à la baisse de leurs rendements. Dans son intervention, le directeur de cabinet du ministre de la Pêche et de l'aquaculture, Georges Ganongo, a salué la collaboration exemplaire que le PDARP entretient avec les structures techniques du ministère. « Ce dynamisme se manifeste de manière concrète par les appuis multiformes de ce projet au développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans notre pays », a-t-il dit.

Plus qu'une exigence, l'atelier a pour objectif de renforcer les capacités humaines, techniques et managériales. Celles-ci constituent un puissant levier au service de la promotion de l'aquaculture commerciale. L'atelier contribuera à créer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs économiques.

« La pisciculture en étang intensifiée grâce aux bonnes pratiques dans le strict respect des normes de production couplée au projet du ministère relatif à l'élevage des poissons en cage flottante permettra assurément d'améliorer, les indicateurs de performance et d'accroître sa contribution à l'offre halieutique globale », a circonscrit Georges Ganongo.

Selon lui, ces options se présentent en alternative à la situation déclinante de la pêche continentale maritime dont les prises de capture baissent considérablement depuis plusieurs années.

« (...) les cages flottantes étant encore en projet. C'est donc le moment de vous exhorter à saisir l'opportunité qui vous est offerte pour apprendre et assimiler le contenu de cette formation », a poursuivi le directeur de cabinet, s'adressant aux participants.

Sur une note d'espoir, les acteurs concernés par la formation, entrevoient déjà leur compétitivité sur le marché avec une amélioration positive de leurs revenus. Aussi, le ministère a pris l'engagement de les accompagner pour optimiser la production du secteur aquacole à la sûreté et la sécurité alimentaire.

Rappelons que cette formation financée par le PDARP s'inscrit dans le cadre de la composante 3 du projet, portant sur le volet appui à la production agricole. Les financements proviennent de l'enveloppe additionnelle de 5,25 milliards FCFA, pour la mise en œuvre des activités complémentaires. Le PDARP, projet cofinancé par le Congo et la Banque mondiale a pour objectif d'accroître la capacité des populations rurales pauvres à augmenter leurs revenus, ainsi que formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles et des programmes de dépenses centrés sur la réduction de la pauvreté.

Nancy France Loutoumba

## SECTEUR PRIVÉ

### Délocalisation en vue des anciennes installations de Minoco

Le sujet a fait l'objet d'un accord entre le gouvernement congolais et le groupe Séaboard corporation, le 22 septembre. Côté congolais, le document est signé par le ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, Isidore Mvouba.

Cette initiative vise à augmenter la capacité de production de la Minoterie du Congo (Minoco) dont les installations sont habituellement situées au Port autonome de Pointe-Noire. Derrière la démarche se lit ce souci de garantir l'approvisionnement régulier du pays en farine de blé fortifiée en fer. Le projet comprend deux phases. D'abord : la réalisation des études techniques, financières et environnementales, la reconstruction du moulin, les travaux d'aménagement du nouveau site ainsi que le choix du nouveau site. La deuxième phase sera axée sur la réalisation des études et des travaux de construction de la nouvelle usine

d'aliments de bétail. Le groupe seaboard corporation s'est engagé à construire un « Hub Céréalière ». En effet, « Seaboard corporation est un groupe agroalimentaire américain qui possède treize moulins dans les pays d'Afrique, Caraïbes et en Amérique du Sud. La Minoterie du Congo (MINOCO) qui est sa filiale est l'unique société congolaise de fabrication de farine. Le groupe a acquis une expertise dans la production de la farine fortifiée, vendue dans la plupart des pays dans lesquels Seaboard possède des minoteries », a précisé le vice-président du groupe seaboard corporation, Gregory Stough.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence des représentants des ministères des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande; de l'Économie, des finances, du budget et du portefeuille public et de celui du Commerce et des approvisionnements.

Rock Ngassakys

### ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact : 05 532 01 09

Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville  
L'actualité au quotidien

### DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions\* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :  
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

#### INTITULE DE LA FORMATION

#### DUREE

#### PERIODE

Construire et développer son leadership

3 jours

5 au 7 octobre 2015

Analyse financière : perfectionnement

3 jours

7 au 9 octobre 2015

Comment élaborer un référentiel emplois-compétences ?

3 jours

14 au 16 octobre 2015

Réussir sa segmentation des marchés et des clients

3 jours

21 au 23 octobre 2015

L'analyse et la prévention des risques professionnels au travail

5 jours

26 octobre au 30 octobre 2015

\*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.



Une expertise à votre portée

FORMATION - CONSEIL - ASSISTANCE TECHNIQUE

## JUSTICE

# Le Congo révisé ses différents codes

**Comment « Mieux légiférer au Congo » ? La problématique a interpellé le Projet d'actions pour le renforcement de l'état de droit et des associations (Pareda), initiateur d'un séminaire qui a réuni, les 21 et 22 septembre à Brazzaville, une soixantaine d'experts chargés de l'élaboration et de la révision des codes usuels en vigueur en République du Congo.**

Cet atelier marque également le début des activités de ladite commission. Parmi les objectifs spécifiques du Pareda figurent : la révision et l'élaboration des codes civil, de procédure civile, de la famille, pénal, de procédure pénale, pénitentiaire, administratif et le code de l'organisation judiciaire et des modes alternatifs de règlement des litiges. Parlant de la justice congolaise, le ministre de la Justice, des droits humains et de la réforme de l'État, Aimé Emmanuel Yoka y voit un système « faible » et « démissionnaire ». Pour le garde des sceaux, le vide juridique en matière économique ne motive pas les investisseurs et crée cependant un climat d'insécurité économique.

« Plus de cinquante ans après, le Congo continue de rendre sa justice sur la base des codes issus de la période coloniale... entre autres défis figurent les violations flagrantes des droits de l'homme, les pratiques discriminatoires observées çà et là dans la société du fait souvent de l'absence d'une législation adaptée à l'évolution des mœurs. Cette situation de vide juridique a abouti à un véritable reniement de la loi dont le résultat désastreux pour l'unité de la nation est le concours



Les participants au séminaire

de deux systèmes juridiques (moderne et coutumier) », a reconnu le ministre de la Justice, avant de poursuivre : « Il est donc temps de rechercher les voies et moyens permettant de recréer la confiance de la société dans sa justice pour sécuriser les partenariats, de même que nos relations internationales. Une voie pour gérer au mieux les griefs qui sont élevés contre la justice, procède de l'ajustage

conséquent de nos instruments juridiques de manière à améliorer la qualité de l'offre de justice en toutes matières ».

Pour le représentant de l'ordonnateur du Fonds européen de développement, Martin Bienvenu Okogna, « Le droit interne congolais est vétuste, et certaines matières sont inexistantes, les textes réglementaires et législatifs datent de l'époque coloniale. Ceci en-

traîne notamment des irrégularités dans la rédaction des jugements, et dans les condamnations prononcées qui ne sont dans ces conditions pas tou-

société congolaise. Les bonnes lois qui régissent les règles du vivre ensemble constituent la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité auxquels aspire chaque Congolais soient garantis de manière effective ».

À cet effet, les commissions de codification ont été désignées pour garantir la production de codes en phase avec les droits de l'homme, les besoins et les aspirations de l'ensemble des Congolais, mais également avec le contexte général de modernisation du Congo et de ses instances. Ainsi, elles ont apporté leur pierre à l'édifice en vue d'améliorer la qualité législative et l'efficacité du droit congolais. La question de l'éthique et de la déontologie des acteurs judiciaires a également été soulevée par le garde des Sceaux. Face à ces enjeux, il est impérieux de renforcer et de moderniser la législation interne à la faveur du respect des droits humains d'une part, et des exigences du développement socioéconomique.

Pour rappel, le Pareda a pour mission de consolider l'état de droit dans le respect des orientations de la politique sectorielle de la justice. Sa deuxième phase est essentiellement consacrée à l'appui au processus de révision des codes, à la ratification et transposition en droit interne des traités des droits de l'homme.

**Josiane Mambou Loukoula**

jours en phase avec les infractions commises ».

L'ambassadeur, chef de délégation de l'Union européenne, Saskia De Lang a quant à elle, insisté sur la refonte des codes juridiques au Congo. « Son application impartiale, sa capacité à assurer un équilibre entre prévention, sanction, réparation et protection des libertés individuelles sera au cœur d'un meilleur fonctionnement de la

## DROITS DE L'HOMME

## Des faiseurs d'opinion sensibilisés sur l'abolition de la peine de mort au Congo

**L'atelier de sensibilisation organisé du 22 au 23 septembre par la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), en partenariat avec l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (ACAT) et d'autres partenaires, vise à contribuer à l'abolition de la peine de mort en République du Congo.**

La rencontre, qui se tient en prélude du séminaire des parlementaires francophones de la sous-région sur l'abolition de la peine de mort prévu pour octobre prochain, regroupe les acteurs de la société et quelques institutions de la République devant plusieurs départements. Les différents intervenants qui se sont succédé à l'occasion de la cérémonie d'ouverture ont tous plaidé pour

l'abolition de la peine de mort au Congo. C'est le cas de l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Saskia de Lang, qui a rappelé que tous les pays de son continent sauf deux (Biélorussie et Russie) ont aboli la peine de mort. Mais sur les deux restants, une seule, Biélorussie continue les exécutions.

« L'union européenne veut partager sa conviction que la

peine de mort est un châtiment cruel et inhumain, irréversible, non dissuasif qui a été appliqué parfois à des innocents ou à des personnes irresponsables parce qu'elles étaient trop jeunes ou trop malades pour comprendre leurs actes. La peine de mort ne répare pas le crime quelle que soit l'horreur de ce crime. Elle n'est pas dissuasive puisque la criminalité est aussi élevée

dans les pays qui l'appliquent que dans les pays qui ne l'appliquent pas », a-t-elle plaidé. Saskia de Lang a également rappelé que le continent africain était actuellement divisé en trois groupes : les abolitionnistes au nombre croissant, les pays qui ont un moratoire, dont le Congo, et ceux qui continuent d'appliquer la peine de mort. « Je pense que le Congo peut suivre les abolitionnistes sans crainte de se diviser sur le sujet. Le moratoire sur les exécutions à 33 ans. Des condamnations à mort sont régulièrement commuées en prison à perpétuité sans provoquer de polémique », a-t-elle conclu.

Présidant la cérémonie, le directeur du cabinet du ministre de la Justice et des Droits humains, Alphonse Dinard Moubanghat Mokozzi, a précisé qu'au-delà des positions doctrinales entre les partisans et les adversaires de la peine de mort et de sa complexité émotionnelle, le débat sur le châtiment suprême ne doit jamais éluder le droit à la vie. Car, depuis 1982, la République du Congo observe un moratoire de fait sur la peine de mort. « À l'occasion de la révision de tous les codes

usuels en vigueur au Congo, un débat va s'instaurer probablement sur la problématique de la peine de mort. Le présent atelier est pour nous la meilleure opportunité pour préparer les esprits à ce débat, surtout que cet atelier arrive un mois avant le séminaire parlementaire sur cette problématique », a-t-il indiqué.

Il a, par ailleurs, invité les panélistes à formuler des recommandations pertinentes à l'endroit des experts chargés de la révision des codes et les faiseurs d'opinion ainsi qu'à l'endroit des parlementaires qui seront appelés à se prononcer sur les projets de révision du code pénal.

Rappelons que l'atelier de Brazzaville fait suite à ceux de septembre 2014 à Bamako au Mali et de mars 2015 à Niamey au Niger. Il est le premier du genre en Afrique centrale. Le chargé de mission de la FIACAT, Guillaume Colin, espère que les débats seront aussi riches qu'au Mali et au Niger et l'ensemble des participants repartiront avec les éléments essentiels en vue de sensibiliser la population et les pouvoirs publics à l'abolition de la peine de mort au Congo.

**Parfait Wilfried Douniama**



Photo de famille; crédit photo Adiac

**PRÉCISION**

Dans notre numéro daté du 21 septembre, à la page 7, sous le titre « Santé publique : une collecte de sang pour sauver les vies des mères », notre article traitant du don de sang organisé au complexe sportif de Kintélé, était accompagné d'une photo de deux donneuses volontaires, en l'occurrence Mmes Stéphane Sanders Sullivan, ambassadrice des États-Unis d'Amérique et Kalzeube Neldikingar Madjinta, ambassadrice du Tchad en République du Congo. La légende affichée au bas de cette photo ne mentionnant que le nom de Mme Sullivan, nous prions la diplomate tchadienne, Mme Kalzeube, de bien vouloir excuser cette méprise involontaire.

**REMERCIEMENTS**

Les enfants et petits-enfants Dioulou remercient tous les parents, les amis et les connaissances qui les ont assistés lors du décès de leur père et grand-père Nicolas Dioulou, survenu le 28 août 2015. Ils expriment leur profonde et sincère gratitude pour le soutien multiforme et toute marque d'affection avant, pendant et après les obsèques. Que Dieu vous bénisse. Que l'âme de Papa et Papi Dious repose en paix.

**NÉCROLOGIE**

Les enfants Beau Saccot, Mfumu Fylla, Mme Yoka née Filla Saint Eudes Patricia, Nick Fylla, Nono Fylla, Cathy Nianga, Amina Cissé et leurs enfants.

La famille Boyaka Julie et Mokassa ainsi que leurs enfants Stève Davy Loemba, Olivier Dathet.

Les enfants Mboyo ont la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances ; particulièrement à Tonton Fylla et aux enfants Lotélé à Kinshasa, le décès de leur mère, sœur, tante et grand-mère Beau-Saccot survenu le vendredi 18 septembre 2015 au CHU de Brazzaville.

Le deuil se tient au n°1 rue Gamboma au Plateau des 15 ans, non loin du Pont du Centenaire.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les enfants Nabatelamio et la famille Nsoundi ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur regretté père, frère et oncle, Joseph Nabatelamio, dit «Belmas».

Décès survenu le mercredi 16 septembre 2015 à 5h à l'hôpital Militaire de Pointe-Noire.

Les obsèques auront lieu le vendredi 25 septembre au cimetière Vindouloulou à Pointe-Noire.

**BURKINA-FASO****Peur et tension à Ouagadougou**

**Des unités de l'armée dite loyaliste encerclent la ville depuis lundi soir avec un ultimatum : obtenir le désarmement du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) placé sous le commandement du Général Gilbert Diendéré.**

Mardi, les regards étaient tournés vers Abuja, au Nigéria, où les chefs d'État de la Cédéao étaient réunis pour un sommet extraordinaire afin de décider sur l'accord politique entre les acteurs du Burkina Faso. Une démarche voulue par les présidents sénégalais et béninois à qui revenait la mission de conduire la médiation dans ce pays. Il a fallu sept heures de débat aux chefs d'État pour s'accorder sur les différents points.

« Quand on est condamné à bâtir un destin commun, arrive un moment de l'histoire où il est tout aussi humainement nécessaire de pardonner et de se réconcilier », a déclaré le président sénégalais Macky Sall. « Aux autorités civiles et militaires, aux forces

armées de tous bords, d'être à l'écoute du sommet des chefs d'État de la Cédéao, avant toute action. Et d'attendre les décisions qui seront issues de notre sommet. Alors, que tous ceux qui attisent le feu et poussent au chaos arrêtent ! Et que chacun fasse son examen de conscience devant l'histoire », a-t-il lancé.

Sur place à Ouagadougou, mardi, la population est restée sur le qui-vive tout en soutenant l'armée loyaliste qui avait donné un ultimatum aux éléments du RSP. Des jeunes pour la plupart mobilisés contre le général putschiste et ses éléments, donc prêts à en découdre. Une attitude de terrain qui a fortement influencé les échanges d'Abuja.

Des sources concordantes ont

évoqué des pourparlers entre les différents chefs militaires dans la capitale burkinabè avec la sortie médiatique du chef d'état-major des Forces armées de ce pays. Même si de son côté, le général Gilbert Diendéré, auteur du coup d'État du 17 septembre, déclarait toujours attendre les conclusions du sommet d'Abuja. Conscient des pressions qui pesaient sur lui, ou dans cette volonté d'apaiser la situation, il a émis des signaux forts en libérant les deux premières figures de l'exécutif : le président Michel Kafando et le Premier ministre Isaac Zida. Le président de la transition qui s'est exprimé à la presse en marquant ses réserves sur l'accord obtenu par les médiateurs s'est réfugié dans l'ambassade de France. Une précaution au regard de la tension qui prévaut dans la ville avec le risque non exclu des affrontements autour du palais présidentiel.

La rédaction

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX****L'ONU appelle les acteurs mondiaux à œuvrer en faveur de la paix durable**

Célébrée le 21 septembre de chaque année, la journée internationale de la paix 2015 est placée sous le thème : « partenariats pour la paix, dignité pour tous ». Dans son message de circonstance, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a invité les gouvernements et la société civile à soutenir les initiatives onusiennes.

« La journée de la paix a été établie pour être une journée de non-violence et de cessez-le-feu. Le thème de la célébration de cette année est 'Partenariats pour la Paix - la dignité pour tous qui vise à souligner combien il est important que tous les segments de la société travaillent ensemble pour la paix », a déclaré le Secrétaire général Ban Ki-moon.

En effet, la célébration du 21 septembre 2015 coïncide avec la fête du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations unies (ONU). En tant que chef d'une institution internationale censée assurer la paix dans le monde, Ban Ki-moon a appelé les belligérants à « cesser les massacres, cesser les destructions, ouvrir la voie à une paix durable ». Le message s'adresse sans doute aux hommes armés qui s'affrontent en Centrafrique, au Mali, au Darfour, à l'est de la République Démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Libye, au Burundi et au Moyen Orient. Cet événement est riche en symbole car il marque la transition vers un nouveau programme mondial, notamment l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la validation des Objectifs

du développement durable (ODD). Pour Ban Ki-moon, les décideurs, la société civile, les Organisations non gouvernementales, le secteur privé ainsi que les groupes confessionnels ont un rôle important à jouer en vue de la réalisation de ces nouveaux objectifs de développement.

Au siège de l'ONU à New York, plusieurs activités sont organisées : « le secrétaire général Ban Ki-moon et le président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le dirigeant danois Mogens Lykketoft, sonneront la cloche de la paix japonaise en compagnie du représentant permanent du Japon auprès de l'ONU, Motohide Yoshikawa, ainsi que de quelques diplomates onusiens », a indiqué un communiqué de l'institution.

Fiacre Kombo

**ERRATUM**

Nous signalons à nos lecteurs que dans notre parution du mardi 22 septembre, nous avons publié un article avec pour titre : « De nouveaux militants pour protéger l'environnement ».

Nous les prions de lire que trois députés de la Cuvette Ouest y étaient présents à savoir : Serge Hubert Mouélé de Mbama, Thierry Obié de Kélé et Julien Epola d'Étoubi.

**À VENDRE**

Parcelle sur l'avenue de France au croisement de l'avenue Marien Ngouabi, donnant dos au marché Poto-poto, contenant un logement, un dépôt et une quincaillerie. Superficie globale 500 m<sup>2</sup>.

# Vient de paraître

# Émergence

LE MAGAZINE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE  
ET DES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

## TOMBWA

N°2 - 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2015  
2000 F.CFA

Coopération  
africaine



# Qui sont les nouveaux parrains?

**Théophile  
Obenga**

**INTÉGRATION :  
l'Etat fédéral  
africain est  
la seule issue**

**Accord sur le nucléaire iranien**  
Quelles conséquences pour le Proche-Orient ?



**DISPONIBLE DANS LES KIOSQUES ET LIBRAIRIES**

## MIGRATIONS

# Le Tchadien Idriss Deby Itno accuse l'Europe

**En visite d'État, depuis le 21 septembre au Niger, le chef de l'État tchadien, Idriss Deby Itno, estime que l'Europe est seule responsable de la crise migratoire qui sévit actuellement. Le président tchadien et son homologue nigérien ont fait le tour d'horizon des questions bilatérales, régionales, continentales et internationales.**

Le Président tchadien a dénoncé la déstabilisation des pays africains et du Moyen-Orient et l'exploitation des matières premières du continent, principales causes du départ massif des jeunes vers l'Europe. Selon lui, la pauvreté nourrit le terrorisme, et l'Europe doit repenser sa politique vis-à-vis de l'Afrique. Il trouve « *inacceptable que l'Europe refuse d'accueillir les réfugiés* ».

Pour Idriss Deby Itno, l'afflux des réfugiés du Moyen-Orient vers l'Europe et ce qui se passe depuis quelques années en Afrique subsaharienne doivent faire réfléchir les Européens. La gouvernance mondiale doit arrêter le désordre non pas par la mise en place de mur de barbelés mais par des actions concrètes de développement notamment en arrêtant de créer des désordres. Et les premiers à en subir les conséquences sont « *des pays fragiles comme le Niger et le Tchad* », explique-t-il.

## Relations bilatérales Tchad-Niger

Le chef de l'État tchadien est à la tête d'une importante délégation constituée des membres du gouvernement. Cette visite s'inscrit dans la volonté de concertation et de dialogue permanents entre Idriss Deby Itno et Issoufou Mahamadou.

Les deux présidents ont plaidé pour le raffermissement de leurs relations de coopération dans les secteurs prioritaires notamment ceux de la sécurité, des mines, du transport et du commerce, de l'Agriculture, de l'hydraulique et de l'énergie. Ils se sont félicités des projets intégrateurs, tels que la construction du pipeline Agadem-Ronier devant transporter le pétrole brut du Niger vers les installations tchadiennes, et de la construction de la voie bitumée Niger-Tchad.

Sur des questions de paix et de sécurité, ils se sont félicités de la parfaite coopération entre les forces de défense et de sécurité des deux pays dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, et ont réitéré leur détermination à combattre le terrorisme ainsi que les trafics illicites de drogues et d'armes dans l'espace sahélo-saharien. Ils se sont également félicités

de la mise en place de la Force mixte multinationale (FMM) par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad et le Bénin dans la lutte contre Boko Haram.

## Questions africaines

Les chefs d'État nigérien et tchadien ont lancé un appel à l'Union africaine (UA) pour l'opérationnalisation rapide de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et à l'Organisation des Nations unies pour la mise en œuvre effective de la stratégie des Nations unies pour le Sahel. Ils ont salué le projet de coalition antiterroriste convenu à Bamako (Mali), les 3 et 4 septembre, par les ministres de la Défense et les chefs d'état-major des États membres du Processus de Nouakchott.

Ils ont déploré et condamné « l'interruption » du processus de transition au Burkina Faso, et ont salué la réaction de l'Union Africaine, exprimant aussi leur soutien au pPrésident en exercice de la Cédéao, le président sénégalais Macky Sall et au président béninois, Boni Yayi « *dans leurs efforts en vue d'une sortie rapide de crise et la poursuite de la transition, pour que soient organisées dans les meilleurs délais, les élections générales conformé-*



Idriss Deby Itno

ment à la Charte de Transition ». Puis, ils ont exprimé leur préoccupation face à la dégradation de la situation politique et sécuritaire en Libye.

## Les questions économiques régionales et continentales

Idriss Deby Itno et Issoufou Mahamadou se sont engagés à œuvrer pour la réalisation de l'intégration africaine, à travers notamment la Cen-Sad et le G5 du Sahel. En ce qui concerne les questions de mi-

gration, ils ont appelé la communauté internationale, en particulier l'UE à s'engager « *véritablement dans la recherche de solution définitive à ce problème de migration vers l'Europe* ».

Ils ont émis le vœu de voir le Sommet de New-York sur le programme de développement pour l'après l'après 2015 ainsi que la Conférence internationale de Paris sur le climat (COP21) couronnés de succès.

Noël Ndong

FILM « I AM CONGO » PRODUIT PAR DANIELÉ SASSOU N'GUESSO

## I AM CONGO

RENDEZ-VOUS TOUS LES VENDREDIS APRÈS LE JT À 20H30 SUR DRTV



#IamCongo

REJOIGNEZ  
LA COMMUNAUTÉ



IamCongo

## La construction des chemins de fer par la Chine aide à la modernisation de l'Afrique

**Le système de train léger d'Addis-Abeba, qui a été mis en service dimanche, a inauguré une nouvelle ère de transport moderne sur le continent africain. Cette ligne de chemin de fer, construite par la China Railway Group (CREC) en Ethiopie, est la première ligne de trains légers moderne construite en Afrique.**

Ces dernières années, les projets de chemins de fer «construits par la Chine» et les industries secondaires ont, non seulement, été une grande force de propulsion pour la construction d'infrastructures locales, mais ont également créé des emplois et stimulé le développement économique, apportant des résultats bénéfiques pour tous.

Le projet de chemin de fer électrifié est un accomplissement historique pour la modernisation de la capitale éthiopienne 'Addis-Abeba ainsi que pour faire face aux problèmes de transport dans la ville, a déclaré dimanche le ministre éthiopien des Transports, Workneh Gebeyehu, lors de la cérémonie d'inauguration.

Lors de la construction, la CREC a employé près de 20.000 travailleurs locaux et a formé un large groupe de personnes en gestion, en construction et en opération.

En outre, ce projet a aussi aidé à la création d'une ceinture économique le long du chemin de fer, renforçant les échanges de produits et ceux entre les gens

le long de la ligne, et ayant une influence positive sur l'économie d'Addis-Abeba, ainsi que sur celle de l'Ethiopie tout entière. Parallèlement, la plupart des pays africains étant plutôt en retard concernant les infrastructures de transport, les entreprises de chemins de fer chinoises qui possèdent une riche expérience, une grande capacité de production, une qualité de production élevée mais à des prix raisonnables, ainsi qu'une grande flexibilité, peuvent stimuler l'industrialisation des pays africains via l'amélioration des infrastructures, dont celles de transports.

Après avoir apprécié la douceur de ce projet de chemin de fer léger, qui servira près de 60.000 passagers par jour, le gouvernement éthiopien lancera bientôt la seconde phase du projet d'amélioration des services de transport à Addis-Abeba, a indiqué le ministre des Transports.

Un scénario identique est en train de se dérouler au Kenya. La ligne de chemin de fer à écartement standard (SGR, Standard Gauge Railway), qui relie

la ville portuaire de Mombasa à la capitale Nairobi, fournira un transport ferroviaire efficace et peu cher tant pour le fret que pour les trains à passagers, et fera du Kenya une plate-forme commerciale compétitive en Afrique de l'Est et au-delà.

«Ce seul projet (du SGR) va faire augmenter notre PIB de 1,5%, ce qui nous permettra d'atteindre un taux de croissance de 8%», a déclaré en janvier le président kenyan Uhuru Kenyatta. «Cela (la construction du SGR) mènera à la transformation économique du pays».

En août 2015, plus de 25.000 Kenyans ont déjà été recrutés pour la construction du chemin de fer à grande vitesse, parmi lesquels au moins 400 ingénieurs et techniciens seront disponibles pour les futurs développements ferroviaires locaux et régionaux.

En résumé, la Chine est un partenaire stratégique des pays africains lorsqu'ils mettent en oeuvre des infrastructures ambitieuses, le développement industriel et des programmes de modernisation. Les prouesses techniques, le soutien financier et la bonne volonté de la Chine seront un moteur pour la modernisation du continent africain.

Xinhua

## XI JINPING

### L'amitié sino-américaine transcende le temps et l'espace

**L'amitié sino-américaine transcende le temps et l'espace, a indiqué le président chinois, Xi Jinping, dans une interview écrite accordée au Wall Street Journal et publiée mardi.**

M. Xi Jinping a quitté Beijing mardi après-midi pour effectuer une visite d'État aux États-Unis, à l'invitation du président Barack Obama.

La première visite de M. Xi aux États-Unis a eu lieu il y a 30 ans, en 1985, lorsqu'il s'est rendu dans l'Etat de l'Iowa pour étudier la technologie agricole, à la tête d'une délégation. Il explique avoir été «très impressionné» par la technologie avancée des États-Unis, la chaleur et l'amitié du peuple américain.

Depuis lors, le président chinois a effectué plusieurs voyages dans ce pays et accueilli beaucoup d'amis américains en Chine.

«À travers mes expériences personnelles, j'ai découvert que les Chinois et les Américains nourrissent des sentiments très amicaux les uns pour les autres», a-t-il indiqué.

Les interactions entre deux pays commencent par leurs peuples, a indiqué M. Xi, soulignant que les échanges et l'amitié entre les deux peuples possèdent une longue histoire. Il y a 230 ans, le navire marchand américain Empress of China a traversé le vaste océan pour venir en Chine. Il y a 70 ans, le peuple américain a «défié la mer et la gravité» pour aider le peuple chinois dans sa lutte contre l'agression des militaristes japonais, a-t-il rappelé. Il y a trente-six ans, la Chine et les États-Unis ont établi des relations diplomatiques, ouvrant un nouveau chapitre des échanges amicaux entre les deux peuples, a-t-il déclaré.

**«L'histoire prouve que l'amitié sino-américaine transcende le temps et l'espace».**

Etant donné les nombreuses différences en termes d'ethnicité, d'histoire, de culture, de religion, de système social, de niveau de développement et de style de vie, il y a forcément des choses pouvant être difficiles à comprendre concernant autrui.

«Cela est indéniable, mais il est également vrai que toute chose semblant incompréhensible peut être comprise, à condition que les gens soient prêts à faire un effort, au lieu de la rejeter», a-t-il indiqué.

Xi Jinping a déclaré que la Chine était prête à coopérer avec les États-Unis et la communauté internationale pour rechercher des progrès communs via une coopération gagnant-gagnant, en vue d'apporter un plus grand bonheur au peuple chinois et d'assurer la paix et le développement dans le monde.

Xinhua

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE  
POLITIQUE  
RÉFLEXIONS  
SPORT  
SOCIÉTÉ  
ART, CULTURE, MEDIA  
INTERNATIONAL



CONNECTEZ-VOUS

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)  
[www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com)



LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo  
[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



## KARIM MECKASSOUA

## « Le temps est venu de donner la parole aux Centrafricains, maintenant »

Dans une déclaration rendue publique, le 14 septembre, Karim Meckassoua attire l'attention de ses concitoyens sur les risques qu'encourt la Centrafrique si la transition devait se poursuivre indéfiniment. Ancien ministre des Affaires étrangères et candidat à l'élection présidentielle du 25 octobre censée mettre un terme au régime d'exception installé depuis près de deux ans, il estime que l'heure est venue d'appeler les Centrafricains à choisir leurs dirigeants au moyen du vote.

Voici l'intégralité de cette déclaration.

« Certains responsables politiques centrafricains manœuvrent pour que la Transition succède à la Transition, en flagrante contradiction avec les conclusions fortes du Forum de Bangui, de la Déclaration de Ndjamena et du dialogue de Brazzaville.

Engagé solennellement devant notre Peuple, le Conseil national de Transition doit exécuter son mandat dans les délais impératifs prescrits. Il doit permettre aux Centrafricains de choisir librement et en toute responsabilité leur Constitution, leurs représentants et, partant, leur destin. C'est la seule voie possible pour mettre fin à l'instabilité politique, aux incertitudes sécuritaires et aux troubles politiques dans lesquels est plongé notre Pays.

Pour mettre un terme à cette tragédie qui n'a que trop duré, il n'y a pas d'autre alternative que l'avènement d'un Gouvernement légitime et d'un Parlement élu par le vote libre et démocratique du peuple souverain de Centrafrique. Ce vote doit intervenir au jour et à l'heure convenus.

C'est la condition de notre dignité nationale ; c'est la condition du respect de la Centrafrique par ses partenaires ; c'est la condition de la solidarité retrouvée avec les pays amis et peuples frères d'Afrique. Toute manœuvre dilatoire tendant au prolongement de cette Transition et tout nouveau report des élections promises à nos compatriotes seraient irresponsables et dangereux. En transformant la lassitude de nos compatriotes en colère légitime, ces manœuvres constitueraient une atteinte grave aux intérêts supérieurs de la Nation, notamment en menaçant la vie civile.

J'appelle chacun au respect scrupuleux des engagements nationaux et internationaux pris par la Centrafrique pour que se tiennent dans les délais prescrits les élections libres et démocratiques attendues. Il n'y aura pas plus grande fierté pour les autorités de Transition que d'avoir mené dans les temps notre pays du chaos à la démocratie. Il est temps de donner la parole au peuple souverain de Centrafrique »



Les Dépêches de Brazzaville

## GRIMARI

## Difficile prise en charge des personnes vivant avec le VIH Sida

Les personnes vivant avec le VIH/sida et la tuberculose de la ville de Grimari, éprouvent des difficultés à cause de la pénurie de médicaments. Inquiet de leur situation, Michel Fessionam, chef du centre de santé de cette localité, demande au gouvernement la fourniture des kits pour le Programme de transmission de parents-enfant (PTPE), et les kits pour les tuberculeux.

Selon Michel Fessionam, 208 victimes de sida ont été enregistrées dans sa structure, « Sur les 208 personnes vivant avec le VIH, nous avons 162 femmes, 44 hommes et 2 enfants. Parmi ces personnes enregistrées au niveau du centre, 46 d'entre elles ont été placées sous traitement de bacrîm et 16 autres reçoivent actuellement des ARV ».

Il n'a pas manqué de signaler les difficultés que rencontrent les personnes souffrant de la tuberculose dans ce secteur, « Nous avons également une rupture des médicaments anti tuberculeux ».

Michel Fessionam appelle le gouvernement à la fourniture des Kits pour le Programme de Transmission de Parents à l'Enfant, le ravitaillement des produits anti tuberculeux, et la reprise de la prise en charge alimentaire déjà exprimée au Programme alimentaire mondiale.

## REVENDEICATIONS SOCIALES

## Les vacataires de l'université de Bangui menacent de suspendre les activités

Les enseignants de l'université de Bangui, en instance d'intégration, ont lancé depuis le 17 septembre dernier, un préavis de grève de trois jours. Ils réclament le paiement des arriérés de vacation de 2012-2013 et leur intégration dans la Fonction publique.

« Nos revendications portent sur le paiement des frais des vacations 2012-2013, le reliquat de 2011 et l'intégration des professeurs qui ont enseigné pendant cinq ans. Mais comme on ne peut pas revendiquer les deux à la fois, nous avons préféré revendiquer ces frais, parce que c'est avec ça que nous prenons en charge nos petites familles », a expliqué Raymond Wilibiro, enseignant à

l'université de Bangui et membre du Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNAES). Il a, par ailleurs, signifié que tous les enseignants ne seront pas en grève. Il y a trois catégories d'enseignants à l'université : les enseignants permanents qui enseignent présentement, ceux en instance d'intégration et les vacataires.

Raymond Wilibiro reconnaît que la cessation des activités a des

répercussions négatives sur les activités au campus universitaire, mais c'est la seule voie de revendication. « Nous sommes conscients, car la grève va perturber la bonne marche des activités à l'université de Bangui, mais un adage africain dit : le ventre affamé n'a point d'oreilles. Donc, pour répondre à nos préoccupations, il faut que les enseignants paralysent l'université ». La reprise de ces activités sera conditionnée à une satisfaction. Ce mouvement va concerner une vingtaine d'enseignants de l'université, tous en instance d'intégration.

11<sup>e</sup> JEUX AFRICAINS

## Les Centrafricains rentrent sans médaille

La lutte qui a opposé le vendredi 18 septembre, l'athlète centrafricain Ronald Nguigaza et un congolais de Brazzaville, a mis fin à la participation des Centrafricains à cette compétition.

Dans les différentes disciplines retenues pour les jeux, les athlètes centrafricains n'ont pas reçu de médailles. Les athlètes centrafricains rentrent au pays avec « rien que des médailles de participation et des certificats ». Jocelyn Mongondo, directeur technique national de lutte plaide auprès des autorités centrafricaines pour qu'« un accent particulier soit mis

sur les préparatifs des compétitions internationales car le manque de performance des Centrafricains lors desdits Jeux résulte également du manque de préparation ».

« Même pour notre participation aux Jeux, nous avons connu des problèmes financiers et matériels. C'est tout ce qui a créé cette petite erreur à notre poulain ayant perdu le combat devant le Congolais de la République du Congo sorti fraîchement de stage en Bulgarie où il a passé plus de six mois dans un centre de formation », a décrié une source proche de la fédération centrafricaine de lutte.

« En Centrafrique, (...), nous nous entraînons sur le sable et pieds nus. Alors que dans les compétitions internationales, les épreuves se font dans des installations modernes avec des équipements appropriés. Il s'agit de la lutte libre et non africaine. J'avais la possibilité de la gagner mais c'est ce qui m'a handicapé », indique Ronald Nguigaza, déplorant les conditions de travail des athlètes et, par la même occasion, lance un appel aux autorités centrafricaines de le soutenir.

Source : Réseau des journalistes centrafricains pour les Droits de l'homme

Le Centre culturel russe de Brazzaville, Le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent à



# ETUDIER EN RUSSIE

HAUTE QUALITE • PRESTIGE • RECONNAISSANCE MONDIALE

Pétrole et gaz; Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Logistique; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Electrotechnique; Télécommunications; Mécanique; Radiophysique et électronique; Génie civil; Informatique; Droit; Relations internationales; Sciences sociales; Ecologie; Agriculture; Chimie; Biologie etc.

Frais d'études et d'hébergement:  
**de 2000 à 3500**  
dollars américains par an

plus de 20 meilleures universités  
et plus de 500 filières médicales,  
techniques, économiques et  
humaines.

**LES INSCRIPTIONS  
SONT OUVERTES!**

**WWW.EDURUSSIA.RU**

Adresses pour les inscriptions:

**à Pointe-Noire**

Avenue Moe Telli, Centre - ville,  
Arr. 1 Lumumba (Rond - point Davum)  
Tel: +242 055005560; 044806918  
E-mail : rusconsul.cg@yandex.ru

**à Brazzaville**

Centre culturel russe de Brazzaville,  
Avenue Amilcar Cabral  
(à côté de Casino, ex-Score)  
tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95  
E-mail: racuscongo@yahoo.fr

## CPI

## La peine infligée à Thomas Lubanga maintenue

**En attendant la prochaine révision de sa peine de quatorze ans d'emprisonnement qui lui est infligée en juillet 2012, les juges de la CPI n'ont pas cru opportun de la réduire dans les circonstances actuelles.**

Alors qu'il s'attendait à ce que la peine (quatorze ans d'emprisonnement) prononcée à son encontre en juillet 2012 soit réduite par les trois juges de la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) en s'appuyant notamment sur son comportement exemplaire pendant la période de sa détention, Thomas Lubanga a vu ses espoirs s'envoler. Cette sentence jadis confirmée en appel a de nouveau été réaffirmée. En effet, la Chambre d'appel, qui s'est réunie le 22 septembre conformément à l'article 110 du statut de Rome (texte fondateur de la CPI) qui l'astreint à réexaminer la sentence infligée à un prisonnier lorsqu'il a purgé les deux tiers de sa peine, n'a pas daigné reconsidérer sa position.

En attendant la prochaine révision de la peine de Thomas Lubanga prévue dans deux ans à compter de la décision du 22 sep-

tembre, les juges de la CPI n'ont pas cru opportun de la réduire dans les circonstances actuelles, sans en dire plus. Pour renforcer leurs convictions et décider en connaissance de cause, ils se sont appuyés, d'après le communiqué ayant sanctionné leur réunion, sur plusieurs éléments. Il s'agit, entre autres, des observations des parties et des participants. Plusieurs critères énoncés dans le Statut de Rome et le règlement de procédure et de preuve, notamment la volonté de la personne de coopérer avec la Cour, le comportement de la personne condamnée en détention ainsi que la situation personnelle de la personne condamnée, ont été passés au crible. C'est sur la base de tous ces facteurs que les juges de la CPI ont tranché, explique une source judiciaire. Rappelons que Thomas Lubanga a été condamné en juillet 2012 à 14 ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable des crimes de conscription et d'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités militaires.

**Alain Diasso**

## RDC

## « Congo Désir », un cheval de bataille pour reconstruire l'image du pays

**Le secrétaire général de la Démocratie chrétienne, Freddy Kita, parle d'un vent nouveau qui souffle sur le Congo.**

Dans un message du week-end à partir de Paris, le secrétaire général de la Démocratie chrétienne (DC) a, au nom du président de ce parti politique, Eugène Diomi Ndongala, appelé les Congolais à combattre les antivaleurs, dans le cadre de la campagne politique citoyenne « Congo Désir »,

lancée depuis le 18 août. « Congo Désir est notre cheval de bataille pour le changement... », a-t-il insisté.

Redorer le blason terni du pays. Décrivant la situation du pays, Freddy Kita pense que c'est par un sursaut d'orgueil collectif que la RDC peut encore relever la tête. Les Congolais, a-t-il expliqué, ont besoin d'une vision claire pour leur nation, capable de combiner le « Congo positif » avec une « critique objective de la mauvaise gouvernance ». En effet, « Congo Désir » se présente comme une alternative à la situation actuelle. « Congo Désir veut être aussi et surtout notre slogan pour la renaissance de notre pays dont la puissance économique, la richesse en biodiversité,

les potentialités agricoles, sans oublier son peuple digne et travailleur, pourraient en faire le Dragon économique d'Afrique », a-t-il noté.



Une image de la campagne « Congo Désir ».

Le secrétaire général de la DC a évoqué la « fracture sociale » qui s'observe désormais en RDC. Illustration prise sur la population qui continue à vivre avec un dollar par jour. Dans ce message, Freddy Kita a noté que « Congo Désir » ne pouvait rester indifférent au dernier acte de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), qui venait de saisir la Cour constitutionnelle afin de modifier son calendrier électoral que la DC avait, depuis des mois, jugé irréaliste, irréalisable et impossible à financer.

Cet arrêt de la Cour constitutionnelle, rendu public le 8 septembre, a-t-il dit, prouve à l'escent que la DC avait vu juste en disant non.

**Lucien Dianzenza**

## INDUSTRIES EXTRACTIVES

## Les ONG ont évalué le processus Itie en RDC

**C'était au cours d'un atelier organisé du 16 au 18 septembre à Kinshasa auquel ont également participé les représentants des communautés locales (Muanda et Fungurume) qui travaillent avec les industries extractives Tenke Fungurume et Perenco.**

Le forum des acteurs de la société civile, impliqués dans la mise en œuvre du processus Itie, tenu en début de la deuxième quinzaine du mois de septembre, a permis aux délégués des organisations de la société civile du pays de faire l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la dernière réunion d'évaluation du mois de mars 2015, d'échanger sur les études de cadrage du secteur minier artisanal et forestier ainsi que sur le respect du code de conduite et la désignation du nouveau membre du collègue de la société civile au comité exécutif de l'Itie, de partager sur la participation de la société civile au processus Itie ainsi que sur les activités mises en œuvre par les réseaux et/ou des communautés locales sur les ressources naturelles.

Pendant les trois jours de débats sur ces questions, les participants à ces travaux ont fait plusieurs constats. De l'évaluation des recommandations de la réunion d'évaluation du mois de mars 2015, ils ont noté qu'il y a eu des recommandations exécutées, d'autres exécutées partiellement et enfin d'autres non exécutées. Les participants ont, par conséquent, recommandé que les prochaines évaluations des recommandations soient faites sur la base des indicateurs objectifs pour éviter des

évaluations subjectives.

Ces délégués de la société civile ont également salué le fait que depuis le mois d'août 2015, les documents de travail soient remis aux parties prenantes dans le délai, soit huit jours avant les réunions. Les participants ont aussi relevé que l'étude de cadrage du secteur forestier est une avancée pour l'intégration de ce secteur dans le périmètre Itie. Cependant, ont-ils souligné, elle présente quelques faiblesses qui méritent une amélioration. Il s'agit, selon eux, notamment de l'absence des données pour d'autres provinces où il y a aussi exploitation forestière (cas du Kongo central, Kasai Occidental, Nord Kivu...) qui a un impact sur le seuil de matérialité et de flux financier ainsi que de la non-désagrégation des données sur les taxes perçues dans les provinces. Pour les participants à ces travaux, l'étude de cadrage du secteur minier artisanal est aussi une avancée pour son intégration dans le périmètre Itie. Cependant, ils y ont aussi décelé, d'une part, quelques faiblesses dont la non-diversification des sources d'information, la non-prise en compte d'autres éléments (les flux spécifiques et la liste des entités déclarantes...) dans la fixation de seuil de matérialité, la non-prise en compte de la filière cuivre et du cobalt, l'utilisation des données obsolètes, etc. alors que, d'autre part, ils ont décrit l'absence d'appui du Groupe multipartite pour la dissémination des rapports Itie 2012 et 2013.

Ces travaux ont également permis, d'une part, aux organisations de la société civile, impliquées dans la mise en œuvre de l'Itie, de valider le calendrier de désignation du membre de la société civile au

comité exécutif alors que, d'autre part, elles ont fustigé les menaces de poursuites judiciaires proférées par le coordonnateur national de l'Itie-RDC à l'encontre de certains des membres du comité exécutif, qu'il avait accusés de commander un article publié dans la presse contre sa personne et sa gestion.

**Des recommandations pour faire avancer le processus**

Face à tous ces constats, les participants à cet atelier ont exhorté le gouvernement à disponibiliser des moyens matériels et financiers pour permettre au comité exécutif la dissémination des rapports Itie 2012 et 2013.

Au groupe multipartite, les délégués de la société civile ont demandé de s'assurer que toutes les contributions pertinentes des parties prenantes aux projets de cadrage du secteur forestier et minier artisanal soient intégrées dans les études de cadrage, que le progrès constaté dans la remise des documents de travail aux parties prenantes soit maintenu et que le coordonnateur national de l'Itie-RDC joue effectivement le rôle qui lui est reconnu par la norme et par les documents de gouvernance de l'Itie RDC et qu'il s'abstienne de toute menace ou intimidation à l'égard des acteurs de la société civile. À ce dernier, les participants à cet atelier ont recommandé, en rapport avec la menace décrite plus haut, de produire, pour preuve, les supports (journal, article, enregistrement) et le nom du journaliste qui aurait publié l'article mis en cause et de favoriser la cohésion et la concorde entre les membres et au sein du comité exécutif.

**Lucien Dianzenza**

## BIEF MARITIME DU FLEUVE CONGO

## Les travaux de dragage au point mort

**Selon des sources concordantes, l'État n'a préfinancé jusqu'ici, en mode d'urgence, qu'à hauteur de 2,5 millions d'Euro, soit la moitié sur un total de 5 millions d'euros.**

La Congolaise des voies maritimes (CVM) n'est plus en mesure d'assurer la continuité des travaux de dragage sur le fleuve Congo lancés il y a moins de soixante-dix jours sur un pré-financement du gouvernement. La petite recrudescence du fleuve Congo des mois de janvier et mars derniers avait rendu la navigation difficile du fait de l'ensablement empêchant les navires à gros tonnages de se mouvoir allègrement. D'où la nécessité de rétablir la calaison de 24 pieds (soit 7,5 mètres) pour permettre une meilleure navigabilité de la flotte maritime. Il s'avère qu'on est encore loin de l'objectif, à en croire des techniciens de la CVM interrogés sur cette problématique. Et pour cause ? Les finances ne suivent pas.

L'État n'a jusqu'ici financé qu'à hauteur de 2,5 millions d'euros, à en croire des sources, soit la moitié d'un total estimé à 5 millions

d'euros. Cette part du gouvernement était censée être compensée par une quotité additionnelle à la redevance de navigation sur le bief maritime du fleuve Congo instituée par un arrêté interministériel. Il nous revient que le taux de recouvrement de dite quotité auprès des armateurs est seulement de 14%, largement en-deçà des objectifs fixés. Depuis la fin des travaux de stabilisation de la calaison à 24 pieds, révèle une source proche de la CVM SA, les travaux se sont enlisés alors qu'il était question d'arriver jusqu'à 26 pieds. Ce qui compromet sérieusement la deuxième phase du projet de dragage du bief maritime programmé pour le mois de décembre.

Face au manque des ressources de la CVM SA, incapable d'acquiescer les équipements et matériels neufs devant assurer l'entretien et la maintenance suffisante du bief maritime, il y a lieu de craindre pour l'avenir de l'accord conclu entre la CVM et la firme privée flamande Dredging International NV dans le pur style partenariat public-privé (PPP). La partie

congolaise n'étant pas en mesure de tenir ses engagements parce qu'incapable de recouvrer les recettes du secteur auprès des armateurs - ce qui constitue un des indicateurs de la bonne santé de ce partenariat - il y a fort à craindre que l'opérateur privé étranger de qui l'on attend un dragage complet en raison de son expertise puisse renoncer au projet. Les interventions ponctuelles de l'État, explique-t-on, ne devraient pas faire ombrage au mode de financement requis dans le cadre de ce partenariat lequel est essentiellement tourné vers les recettes censées être générées par la quotité additionnelle à la redevance de navigation sur le bief maritime du fleuve Congo payées par les armateurs. Rappelons que le fameux partenariat CVM-Dredging International NV est la résultante des efforts du gouvernement et a été matérialisé en début du mois de mars dernier par les ministres de l'Économie nationale et des Transports et Voie de communication par la signature solennelle d'un arrêté interministériel.

**A.D.**

## PRÉSIDENTIELLE 2016

## Moïse Katumbi prêt à se dévoiler sur Twitter

Un cadre de la majorité cité par l'AFP estime que le richissime homme d'affaires katangais « s'apprête à dire qu'il est prêt pour la haute charge ».

Après un mutisme longtemps entretenu, le gouverneur de l'ex-province du Katanga a finalement choisi de se rapprocher de ses partisans à travers une présence soutenue dans les réseaux sociaux. Changement de stratégie donc pour Moïse Katumbi venu allonger la liste des utilisateurs de Twitter. Son premier profil public sur ce réseau a été créé le 21 septembre. Sur son nouveau compte, on pouvait lire ce premier message : « Ce compte officiel est désormais ouvert ; suivez-moi pour échanger sur mon actu et l'avenir de la RDC ». Une façon pour ce haut cadre du PPRD en froid, depuis quelques mois avec la plate-forme présidentielle, d'annihiler toute velléité de piratage de son compte, exercice auquel se sont livrés depuis 2013 des esprits mal intentionnés cherchant à nuire à son image. On se souvient que face à la multiplication de faux comptes usurpant son identité notamment sur facebook, Moïse Katumbi avait, à l'époque



Moïse Katumbi

déjà, démenti toute présence sur les réseaux sociaux. En créant son nouveau compte sur Twitter, d'aucuns pensent que ce cadre de la majorité présidentielle aux ambitions toujours non révélées amorcé une étape vers l'annonce de sa candidature à la présidentielle de novembre 2016. Le fait qu'il a promis, dans son premier message, des séances de questions-réponses avec les utilisateurs de la plate-forme tout en exprimant son intention de diffuser « pour bientôt » par ce canal un « message à destination du

monde entier », est une indication à prendre au sérieux, à en croire des analystes. Cadre de la majorité, Tryphon Kin-Kiey (ministre des Relations avec le Parlement), cité par l'AFP, estime que le richissime homme d'affaires katangais « s'apprête à dire qu'il est prêt pour la haute charge ».

En attendant, il y a lieu d'indiquer que l'entrée de Moïse Katumbi sur Twitter a créé un effet bouleversant sur ce réseau social, car en moins de 24 heures, son nouveau compte a obtenu près de 3000 abonnés. Quel message entend annoncer dans les tout prochains jours l'auteur de la fameuse parabole des « trois pénalités », en attendant la nomination de « commissaires spéciaux » dans les quatre nouvelles provinces du Katanga issues du découpage ? En tout cas, le suspense est de mise, laissant ainsi libre cours aux spéculations de tout genre. Dossier à suivre.

Alain Diasso

## MÉDIAS

## FFJ désapprouve la fermeture de la Radio Owoto

Ce média émettant dans la nouvelle province du Sankuru, a noté cette ONG, appartient à un ancien allié politique du président de la République, membre de la plate-forme politique nouvellement créée, le « G7 ».



Banderoles arborées lors d'une manifestation des journalistes à Kinshasa

L'association de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist-Afrique (FFJ), a exprimé, le 21 septembre, toute sa désapprobation à la suite de la fermeture, le 17 septembre, de la Radio Owoto, un média émettant dans la nouvelle province du Sankuru.

LONG, citant les informations qui lui sont rapportées, a déploré le démantèlement sauvage de l'émetteur de la radio par des agents se réclamant des services de renseignements agissant pour le compte des autorités du gouvernement central. « La fermeture de la radio Owoto est bien relative à la dernière prise de position politique

de son promoteur et rien de plus », a déclaré le chargé d'assistance judiciaire de FFJ, Me Gérard Nkashama. FFJ demande instamment aux autorités, a-t-il appuyé, de redéployer l'émetteur et de rouvrir ce média, au nom du droit du public à l'information.

FFJ a noté, en outre, que Radio Owoto est une propriété de Christophe Lutundula, un élu local, ancien membre de la majorité présidentielle, passé il y a peu dans l'opposition et l'un des sept chefs de partis signataires d'une lettre adressée au président de la République, lui demandant de respecter la Constitution.

Lucien Dianzenza

## INSTITUT FRANÇAIS

## Krazy-E en vedette à la Halle de la Gombe

L'artiste est au cœur de la double programmation prévue dans la soirée du 25 septembre, un ciné-concert qui aura pour fil conducteur le documentaire *What about Eric ?* et s'achèvera avec sa prestation sous la Grande Halle en guise de lancement de son nouvel album.

Mieux qu'un simple préambule à la soirée, le moyen métrage *What about Eric ?*, portrait d'Eric Kabongo, alias Krazy-E, coréalisé par les Belges Lennart Stuyck et Ruben Vermeersch aura pour fonction de le présenter au public. Une façon assez originale de le faire quitter à plonger les mélomanes dans l'univers du chanteur hip-hop qui a atterri en Belgique à l'âge de 14 ans et y vit encore.

Le documentaire dont le Bozar/ Palais des beaux-arts de Belgique avait abrité l'avant-première, le 9 mai 2014, avait été plébiscité meilleur documentaire belge au Festival Docville de Louvain dans la même période. Il met en lumière un Eric Kabongo accro à la musique hip-hop qui rêve de faire carrière dans le monde musical. Employé modeste le jour au Carrefour, la nuit, c'est la métamorphose. Car, sous les spots dans la peau de Krazy-E, il devient tout à fait autre. Mais à cheval entre deux cultures, le jeune artiste belgo-congolais est en quête du tube unique qui le mènera sur le chemin de la gloire. Le succès tarde à venir et une question lui taraude l'esprit, à savoir « Comment percer dans le monde des paillottes ? ».

Après l'entrée en matière que va constituer le documentaire, les Kinois pourront se

faire une idée plus précise de Krazy-E qui séjourne depuis un moment déjà dans la capitale. Du reste, il s'efforce de marquer sa présence ces derniers temps dans les médias, question de familiariser les mélomanes à sa musique. Il est notamment passé à Radio Okapi et à CEBS à cet effet. Il reste donc

Un extrait du film *What about Eric*

à ceux qui ne le connaissent pas encore de découvrir le musicien qui est décrit comme un « personnage excentrique ». Il y a au moins un aspect de sa présentation qui ne manquera pas d'interloquer sa coiffure. Le peigne afro dont il ne se défait quasiment pas bien planté dans une chevelure abondante, un afro justement, qui permet tout de suite de le reconnaître entre plusieurs. Par ailleurs, il y a lieu de se faire une meilleure idée de la musique de Krazy-E en écoutant *Why try*, *Sometimes* et *Alpha Krazy*, les trois titres de l'album *What about Eric ?* L'opus n'est pas à confondre avec le documentaire précité. Ils sont postés dans son site officiel [www.krazy-e.com](http://www.krazy-e.com).

Nioni Masela

## VOLATILITÉ DES COURS MONDIAUX

## Le bon moment pour investir dans les mines

Lubumbashi, capitale économique de la RDC, est déjà dans la fièvre de la tenue du 20 au 21 octobre au Grand Karavia de la sixième édition de la Semaine minière dédiée à l'ex-Katanga. En dépit d'un ralentissement du secteur minier, moteur de la formidable croissance économique congolaise, les participants comptent profiter de ce grand événement pour réaffirmer l'intérêt d'investir et d'améliorer l'efficacité opérationnelle des compagnies minières pour maintenir le même niveau de production que l'an dernier.

À l'affiche, il est prévu une conférence de haut niveau portant justement sur le point essentiel du « meilleur moment pour investir et chercher à améliorer l'efficacité opérationnelle ». Au-delà, il est annoncé également l'organisation de plusieurs ateliers gratuits et d'une exposition axée principalement sur les nouvelles technologies. Cette sixième édition promet une fois encore de réunir le monde des affaires, les partenaires mondiaux, les investisseurs et les fournisseurs. Les participants venant ainsi des différents domaines névralgiques liés aux mines pourront mettre l'accent sur les défis locaux à relever dans l'ex-Katanga. En effet, l'ex-province cuprifère représente une véritable plaque tournante de l'exploitation du cuivre et du cobalt en Afrique. Il sera question aussi de réfléchir sur le rôle de l'industrie minière dans le développement social.

L'importance de l'événement tient particulièrement du contexte difficile de l'économie de la RDC. En ce moment de récession, les analystes estiment qu'il est indispensable de rappeler à tous les acteurs du premier secteur porteur de la croissance du pays que les cycles miniers présentent toujours des hauts et des

bas. De ce fait, le grand défi est d'abord de rester compétitifs. Cela devrait passer notamment par la formation assidue des experts capables d'améliorer la qualité des opérations sur le terrain. Il sera ainsi organisé des ateliers techniques gratuits, notamment sur la question brûlante des dernières techniques dans le secteur minier. L'autre matière très attendue concernera l'entretien des machines mais également les questions sanitaires et sécuritaires. L'on évoque, par exemple, les risques liés au paludisme et les moyens de le prévenir. Plusieurs partenaires ont convenu d'apporter tout leur soutien à l'organisation de ces ateliers de formation gratuite. Quant à l'exposition, elle s'articulera sur des dernières technologies, notamment les matériels et logiciels capables d'encourager toute activité minière professionnelle. Selon les informations disponibles, plusieurs points spécifiques dont l'infrastructure, le chemin de fer et le régime fiscal feront l'objet de sessions spéciales. L'on y ajoute même l'épineuse question de la réglementation et de l'environnement. Tout sera mis en oeuvre pour trouver le moyen le plus approprié de stimuler la production du cuivre et du cobalt en RDC. L'on espère ainsi des recommandations expressées à l'issue des travaux. Il est prévu des échanges sur une étude de cas visant à inciter à des économies d'énergie grâce à l'utilisation des lampes à basse consommation. La Snél aura plus de puissance disponible pour renforcer son offre envers l'industrie minière. Une telle démarche ne pourrait qu'augmenter la production nationale en réduisant le coût d'exploitation des compagnies minières. Mais elle permettra surtout à l'État de récolter plus de recettes fiscales dans ce secteur.

Laurent Essolomwa

## ONZIÈMES JEUX AFRICAINS

## Une moisson rd-congolaise de seize médailles dont deux en or

**La RDC a certainement battu son record du nombre de médailles glanées aux onzièmes Jeux Africains depuis le début de ces jeux. Cent trente-cinq athlètes du Congo Kinshasa et d'une douzaine de disciplines sportives ont représenté le pays au cinquantenaire des Jeux continentaux dans la ville verte. Et ils ont ramené un total de seize médailles en tennis, boxe, taekwondo et luttes, dont deux en or, trois en argent et onze en bronze.**

Denis Indondo, champion en titre de tennis, a justifié sa classe en remportant la première médaille d'or de la RDC à ces Jeux africains en finale de simples messieurs de tennis, aux dépens du Béninois Klégou Alexis. La

deuxième médaille d'or, Denis Indondo, encore lui, l'a remporté en finale des messieurs par équipe en compagnie du jeune Christian Saidi, s'imposant en finale face à une paire nigériane. Enfin, le tennis rd-congolais qui a été très en verve au cours de ces Jeux, avec une troisième médaille en argent obtenu après la défaite en finale de double messieurs, avec Sarma Nkulufa. La boxe a arraché deux médailles d'argent, d'abord par Nkolomoni Sankuru chez les moins de 54 kg, battu aux points en finale par l'Algérien Flissi Mohamed. La deuxième d'argent a été enlevée par Carlos Muala chez les moins de 65 kg, également battu aux points en finale par le Camerounais Seyi

Ntsengue. Toujours en boxe, Mulaja wa Mulaja s'est contenté d'une médaille en bronze. En taekwondo, Rosa Keleku a de peu échoué en finale chez les dames de moins de 49 kg, battue par sa bête noire, l'Égyptienne Nour. C'était la sixième confrontation entre les deux athlètes, remporté une fois de plus par la championne d'Afrique. Effondrée après sa défaite, Rosa Keleku a mis du temps pour se remettre de cette défaite. Les quatre autres médailles, essentiellement en bronze, ont été glanées par les taekwondoïns Gradie Kamwanya chez les dames de moins de 62 kg, Brenda Mahonza chez les dames de moins de 53 kg, Marc Mbombo Koda chez les messieurs de



Denis Indondo, médaillé d'or aux Jeux Africains 2015



Le drapeau rd-congolais a été hissé à seize reprises aux Jeux Africains, à côté d'autres.

moins de 68 kg et Arnold Nkoy chez les messieurs de moins de 74 kg.

Enfin, les lutteurs rd-congolais ne sont pas rentrés bredouilles des Jeux Africains. Cinq parmi eux ont glané des médailles de bronze. Il s'agit de Yala Maindombe Florentin chez les messieurs de -59 kg en style gréco-romain, de Ndombasi Matadi Reagan chez les messieurs de -66 kg toujours en style gréco-romain, de Mupomba Kais

chez les messieurs de -75 kg en style gréco-romain, de Ngoy Bopanda Dydo chez les messieurs de -70 kg en style libre olympique et enfin Ibanda Ngeta Jonathan chez les messieurs -65 kg en style libre olympique. Les autres disciplines sportives ont fait preuve de contre-performance, à savoir: le karaté, le judo, l'escrime, l'athlétisme, le tennis de table, le handball, le handisport.

**Martin Engimo**

## DIVISION 1/PREMIÈRE JOURNÉE

## V.Club et DCMP gagnent à Kinshasa, Mazembe à Lubumbashi et Sanga Balende à Mbuji-Mayi

**La première journée de la 21<sup>e</sup> édition du championnat national de football -Division 1- a démarré, le 18 septembre, comme l'avait annoncé la Ligue nationale de football (Linafoot) désormais dirigée par le président Jeef Kapondo.**

Les deux favoris pour le sacre, l'AS V.Club de Kinshasa et le TP Mazembe de Lubumbashi, n'ont pas fait des détails en cette première journée. Au stade Tata-Raphaël de Kinshasa, les Dauphins Noirs ont été impitoyables à l'égard des joueurs de Nord Sport de Matadi, club promu à l'élite du football national. Six buts à zéro, c'était le score de cette partie totalement dominée par les joueurs du coach Florent Ibenge. Jean-Marc Makusu ouvrait le score à la 20<sup>e</sup> minute, suivi de Jimmy Bayindula à la 36<sup>e</sup> minute. Après la pause, Jimmy Bayindula signait un doublé à la 60<sup>e</sup> minute portant la marque à trois buts à zéro. L'expérimenté Guy Lusadisou à la 63<sup>e</sup> minute

et Yves Magola à la 74<sup>e</sup> minute inscrivaient respectivement le quatrième et cinquième but. Premier buteur du match, Jean-Marc Makusu a clôturé la série à la 87<sup>e</sup> minute, avec le sixième but de V.Club. De facto le club dirigé par le général Amisi Kumba, dit Tango Four, prend la tête du classement dans la zone de développement ouest.

Le 20 septembre au stade Tata-Raphaël, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a eu raison du TC Elima de Matadi par trois buts à un. Doxa Gikanji a marqué pour les Immaculés de Kinshasa en première période, avant de doubler la mise sur penalty. Le troisième but des joueurs du coach Mwinzi Zahera et Daniel Bréard a été l'œuvre de Koné. Elima a réduit l'écart à plus ou moins dix minutes de la fin du temps réglementaire. Toujours sur ce site, le match entre Shark et Dragons/Bilima disputé le samedi n'est pas allé jusqu'à son terme à cause d'une grosse averse qui s'est abattue sur

Kinshasa. Le match a donc été arrêté à moins de dix minutes de la fin alors que Shark menait par un but à zéro. L'on attend la décision de la Ligue nationale de football à ce sujet. En premier match du dimanche, le SC Rojolu a partagé avec le FC MK par un but partout.

**Mazembe cartonne, Sanga Balende assure le minimum**

Dans la zone de développement centre-sud, le même vendredi au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, le TP Mazembe a également réussi sa première sortie de saison. Les Corbeaux de la ville cuprifère congolaise ont surplombé les joueurs de New Soger, club de Lubumbashi également, par quatre buts à un. Les joueurs de Patric Carteron ont ouvert juste à l'entame du deuxième quart d'heure de la première période (16<sup>e</sup> minute) par l'International Tanzanien Thoma Ulimwengu. Il a rapidement doublé la mise à la 18<sup>e</sup> minute.

Le milieu organisateur Yanick Tusilu, titularisé pour ce match, a marqué le troisième but à la 29<sup>e</sup> minute, avant le quatrième but de Mazembe inscrit par l'International Ivoirien Roger Claver Assalé à la 48<sup>e</sup> minute. New Soger a sauvé l'honneur à la 77<sup>e</sup> minute par Kabeya Tshenda. L'autre match du vendredi dans cette zone de développement centre-sud devrait opposer, au stade Kibassa-Maliba de Lubumbashi, le club local de CS Don Bosco à l'US Tshinkunku. Mais le club de Kananga n'a pas le voyage de Lubumbashi. L'on attend la décision de la Ligue nationale de football qui pourrait probablement accorder la victoire par forfait (3-0) au CS Don Bosco. Lubumbashi Sport et Jeune Sportive Groupe Bazano se sont neutralisés par zéro but partout. Et au stade Tshikisha de Mbuji-Mayi, Sa Majesté Sanga Balende, coaché par l'ancien gardien de but d'Auxerre reconverti en entraîneur, le Français Lionel Charbonnier, a fait l'essentiel

face à la formation d'Océan Pacifique. Score de la partie : un but à zéro. Musema a marqué l'unique but à la 66<sup>e</sup> minute sur penalty.

**Muungano, Nika et Capaco...**

Dans la zone de développement est, le CS Makiso a été contraint à un résultat d'égalité de deux buts partout, le 19 septembre au stade Lunumba de Lubumbashi, par l'US Socozaki de Butembo. Et le 20 septembre sur la même aire de jeu, l'AS Nika de Kisangani a battu la formation d'Eldorado de Bunia par un but à zéro. Et au stade Kadutu de Bukavu dans le Sud-Kivu, l'OC Muungano a malmené l'AC Nkoy de Kindu par quatre buts à zéro. Abedi Saidi, dit Saido, a signé un triplé au cours de cette partie (12<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> minute). Le quatrième but a été l'œuvre de Labani Mwenebantu. Notons la victoire de Capaco sur Dauphins Noirs par deux buts à un.

**M.E.**

## SANTÉ

## Le chercheur Mathieu Ndounga coordonne une étude sur le paludisme

**Une étude sur le paludisme a été initiée depuis quelques jours à Pointe-Noire par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et coordonnée par le chercheur Mathieu Ndounga. Cette étude menée dans les Centres de santé intégrés de Mbota et de Tié-Tié (Ndaka Sosso), concerne les enfants âgés de 6 mois à 11 ans et vise à évaluer l'efficacité des médicaments à base d'Artéméther-Luméfantrine et d'Artésunate-Amodiaquine utilisés dans le traitement du paludisme.**

Intitulé « efficacité et innocuité de l'artéméther-Luméfantrine et de l'artésunate Amodiaquine pour le traitement du paludisme à Plasmodium falciparum non compliqué à Pointe-Noire », ce projet est coordonné par Mathieu Ndounga, chercheur retraité du ministère de la Recherche scientifique et consul-

tant au Programme national de lutte contre le paludisme.

En effet, l'artéméther-Luméfantrine et l'artésunate Amodiaquine sont deux médicaments reconnus efficaces dans le traitement du paludisme. Ces deux produits sont également recommandés par le ministère de la santé.

Mais comme les parasites qui sont à l'origine de cette maladie peuvent toutefois devenir résistants aux médicaments, le ministère de la santé mène des études de manière régulière pour s'assurer que ces deux médicaments conservent leur efficacité. D'où l'importance de cette étude à Pointe-Noire.

Prévue pour durer 28 jours, elle permettra à l'équipe de recherche de disposer d'une part, des données fiables sur le paludisme des patients et d'autre part de confirmer si les médicaments utilisés pour soi-



Le docteur Mathieu Ndounga, en plein travail de laboratoire crédit photo «ADIAC»

gner le paludisme dans le pays, notamment l'artéméther-Luméfantrine et l'artésunate Amodiaquine sont efficaces.

Pendant cette période d'étude, les enfants souscrits à cette recherche clinique devront se présenter au moins une fois par jour au centre de santé et cela

pendant neuf jours suivant les calendriers qui leur sont remis.

L'étude prend fin au bout de quatre semaines et à chaque consultation, un médecin ou un infirmier expérimenté examinera l'enfant. Et toutes les maladies survenant pendant la période de suivi seront soignées

gratuitement.

Notons que cette recherche clinique nécessite le consentement des parents qui sont libres de faire participer ou non leurs enfants à ce projet. Et à chaque fois qu'un parent ramène son enfant pour les visites programmées, une somme de mille francs CFA lui est remise pour assurer son transport. « La participation de votre enfant nous aidera à vérifier que le médicament est toujours efficace, ce qui sera utile à la société et aux générations futures », a dit Mathieu Ndounga, coordinateur du projet.

Rappelons que ce projet a été financé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et il est exécuté par le Programme national de lutte contre le paludisme en collaboration avec la Direction départementale de la santé de Pointe-Noire.

**Hugues Prosper Mabonzo**

## Les journalistes instruits à l'exploitation des genres littéraires

**Ils ont participé du 17 au 19 septembre à un atelier portant sur cette thématique organisée par la Direction départementale du livre et de la lecture publique (DDLDP) de Pointe-Noire. Satisfaits des connaissances acquises les participants ont souhaité l'organisation en leur faveur d'autres activités portant sur la littérature. Par ailleurs, l'on a constaté l'absence des journalistes de certains organes de presse de la place à cette activité pourtant d'importance capitale pour eux.**

Cet atelier de renforcement de capacités, a expliqué Alphonse N'kala, directeur départemental du livre et de la lecture publique, a été organisé en vue de remédier à l'absence des espaces réservés au livre dans les grilles des programmes des organes de presse de la place ainsi qu'au manque d'outils nécessaires devant permettre aux journalistes de bien écrire des papiers sur le livre. Pour lui, tenant compte de l'importance du livre (outil d'acquisition du savoir) le journaliste doit contribuer à sa promotion et aussi à la formation du public. De ce fait il doit lui-même se former et s'intéresser au livre et à la littérature. Fondé sur la méthode participative, l'atelier animé par Alphonse N'kala et Guy Serge Mayeko, directeur départemental du livre et de la lecture publique du Kouilou, a réuni près de trente journalistes des organes de presse écrite et audiovisuelle publics et privés de la place qui ont été dotés d'outils nécessaires pour mieux exploiter les genres littéraires. Au programme de cette formation s'inscrit le premier roman de l'écrivain et poète congolais Hugues Eta intitulé Une silhouette de poule paru en 2010 aux éditions Le chasseur abstrait de France, qui a été présenté par l'auteur lui-même. Ces connaissances acquises devront

permettre aux participants de corriger les lacunes constatées dans la rédaction des articles portant sur le livre ; de produire de bons reportages et de créer des espaces littéraires (émissions et autres) qu'ils seront en mesure de bien animer. Alphonse N'kala a insisté au terme de l'atelier : « Faites bon usage du savoir reçu. Utilisez à bon escient les éléments examinés pour qu'il n'y ait plus de tâtonnement sur la manière de présenter un livre ». Satisfaits des outils acquis, les participants ont suggéré l'organisation par la DDLDP de Pointe-Noire d'autres activités en leur faveur sur le livre et la littérature afin de leur permettre qu'ils soient plus outillés. Estimant que les objectifs du séminaire étaient atteints, Jean Louis Batchi, chef de service communication de la délégation du Conseil supérieur de la liberté de communication, a souhaité voir, dans les jours qui viennent, une amélioration des grilles de programmes des organes de presse avec des espaces consacrés à la littérature animés par des journalistes outillés en la matière. Pour sa part, Jacques Varez Kombo, conseiller municipal, PDG de l'hôtel Dispaching (où s'est déroulé l'atelier) et sponsor de l'activité, a déploré l'absence des journalistes de certains organes de presse conviés aussi à cet important atelier. Une preuve, selon lui, que les Congolais ne s'intéressent pas assez à la culture en général et à la lecture en particulier. Des diplômes de participation ont été remis aux participants au terme de l'atelier ainsi que des diplômes d'honneur à Jacques Kombo Varez et à Guy Serge Mayeko. Notons que les cérémonies d'ouverture et de clôture de cet atelier se sont déroulées en présence de Mireille Nkounkou Sita, directrice départementale de la réforme de l'Etat de Pointe-Noire.

**Lucie Prisca Condhet N'Zinga et Hervé Brice Mampouya**

## MUSIQUE

## Gaël Manangou en concert live à l'Institut Français du Congo

**Gaël Manangou et son groupe, Gaël et les Caïmans, vont livrer un concert live le samedi 26 septembre à 19 heures à l'Institut Français du Congo de Pointe-Noire.**

À l'occasion de la sortie imminente de son album « Tata Combas », l'Institut Français du Congo (IFC) de Pointe-Noire a invité sur scène, l'artiste congolais, Gaël Manangou et son groupe Gaël et les Caïmans pour un concert live.

Ce spectacle qui s'annonce déjà gai, va permettre à Gaël de présenter aux fans, ses nouvelles compositions, des chansons qui reflètent le vécu des hommes dans toutes ses dimensions. Pour la petite histoire, Gaël Manangou est un remarquable instrumentiste, un excellent chanteur et, surtout une vraie bête de scène bien connue dans le milieu artistique ponténégrin.

Après avoir été bercé dans la musique dès sa plus tendre enfance, Gaël joue dans des restaurants de la place avec des amis de la rue et des instruments inventés à partir des objets de récupération pour gagner sa vie avant de créer son propre groupe.

Quelques années plus tard, il rencontre le griot Prince Mpoutou, joueur de sanza, qui va l'initier à cet instrument traditionnel et avec lequel il livrera son premier concert public en 2002 à La Pagode, la mythique salle du Centre culturel français, devenue aujourd'hui Institut Français du Congo.

Son savoir-faire mais surtout sa rencontre bénéfique avec le griot Prince Mpoutou va le

poursuivre tout au long de son parcours. Après avoir participé à de nombreux projets avec des artistes de nationalités et d'horizons musicaux divers, Gaël Manangou, à la fois auteur-compositeur et interprète, sort son premier album



Affiche de l'événement, crédit photo «DR»

« Tata Combas », ce mois-ci, avec son groupe Gaël et les Caïmans.

Adeptes du rythme walla, raga, gospel et d'autres sonorités dans lequel il puise son inspiration, dans ses chansons, Gaël Manangou chante souvent la vie de tous les jours dans un style afrojazz et afroblues, parfois dans un Lari synchronisé avec un fort mélange de français qu'il nomme lui-même « Nsaka groove ».

Rappelons que son premier album « Tata Combas » est un mélange explosif d'afro jazz/blues, bien conçu pour le bonheur des mélomanes. Aujourd'hui, Gaël Manangou est un artiste qu'il faut suivre avec beaucoup d'attention car il a de quoi satisfaire le public.

**H.P.M.**

## Allocution du président de la République, Denis Sassou N'Gusso, relative à la convocation du Référendum sur la nouvelle Constitution

### Mes chers compatriotes,

Depuis plus d'un an, le Congo est en débat sur une question qui occupe largement l'opinion nationale et imprègne les consciences. Telle l'horloge de la vie, ce débat s'est imposé à nous. Il s'était instantanément répandu à l'ensemble des couches de la population dès qu'il avait été soulevé, suscitant intérêt et passions.

Aujourd'hui encore, il retient toute l'attention des hommes et des femmes politiques de notre pays.

Ce débat, c'est celui portant sur l'évolution des institutions de notre République.

Tout bien considéré, il se pose dans des termes simples, à savoir : faut-il changer ou non la Constitution en vigueur dans notre pays ?

Interpellé maintes fois par vous, mes chers compatriotes, j'ai appelé à des consultations républicaines.

Des dirigeants, délégués des partis politiques, des associations de la société civile et des autres forces vives de la nation, qui ont répondu nombreux à mon invitation, m'ont partagé leur conviction sur la question.

Une très large majorité a soutenu devant moi qu'il y a nécessité et urgence à faire évoluer les institutions de la République aux fins de les adapter au nouveau contexte socio-économique de notre pays. Selon les défenseurs de cette opinion, la poursuite harmonieuse du développement du Congo en dépend.

D'autres dirigeants, peu nombreux, m'avaient dit leur opposition à l'idée de faire évoluer en profondeur les institutions de la République. Cependant, ils n'écartaient pas la possibilité de procéder à quelques aménagements de celles-ci en tant que de besoin.

Le débat engagé étant celui des Congolais, entre eux, il était de mon devoir de créer les conditions pour qu'ils se parlent directement.

Cela fut fait avec la convocation du Dialogue national, à Sibiti du 13 au 17 juillet de cette année, Dialogue consacré non seulement aux institutions, mais aussi à la problématique de la gouvernance électorale au Congo.

Comme tous vous le savez, les 629 participants au Dialogue ont, sur la question de la gouvernance électorale, à l'unanimité, réuni de nécessaires convergences sur la manière dont nous, Congolais, devons désormais organiser les élections dans notre pays. Dans le même esprit fraternel et citoyen, les participants au Dialogue « ont, par consensus, selon leurs propres termes, opté pour les réformes institutionnelles, s'en remettant au Président de la République, initiateur du Dialogue, pour qu'il en tire les conséquences, conformément à ses prérogatives constitutionnelles ».

En observant l'évolution de la société congolaise, depuis plus de 50 ans, j'ai retenu que les Congolais ne veulent pas que l'on décide à leur place. Ils ne veulent pas qu'on leur impose un idéal. Ils ne veulent pas non plus qu'on restreigne ou qu'on les prive de leur liberté.



Ils veulent être entendus sur les choix qui engagent leur avenir. Ils veulent être libres de dire "oui" ou "non", s'il y a un choix à faire les concernant. Ils veulent tous être respectés parce qu'ils sont Congolais et fiers de l'être.

Conscient de tout cela et dans la perspective d'apporter la réponse à la sollicitation des participants au Dialogue national de Sibiti, j'ai interrogé la Cour suprême, en sa qualité de conseil du gouvernement, et requis l'avis de la Cour constitutionnelle sur la possibilité d'organiser un référendum sur l'évolution des institutions de la République.

Ces deux hautes juridictions m'ont répondu positivement.

### Mes chers compatriotes,

En me fondant sur le premier alinéa de l'article 3 de la Constitution qui stipule que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce au moyen du suffrage universel par ses représentants élus ou par voie de référendum », et sur le troisième alinéa de l'article 110 de la Constitution qui attribue l'initiative des référendums au Président de la République concurremment avec le Parlement,

J'ai décidé de donner la parole directement au peuple afin qu'il se prononce sur le projet de loi énonçant les principes fondamentaux de la République, définissant les droits et devoirs des citoyens et fixant les nouvelles formes d'organisation et les nouvelles règles de fonctionnement de l'État.

Après adoption du projet de Constitution qui sera élaboré par une commission mise en place à cet effet, le gouvernement déterminera les modalités de convocation du scrutin référendaire qui aura lieu dans un proche horizon.

Congolaises, Congolais, mes chers compatriotes, allons donc aux urnes décider nous-mêmes de notre avenir ! C'est l'authentique exigence de la démocratie que nous avons voulue et instaurée dans notre pays au début des années 1990.

L'aventure et le désordre ne relèvent pas de la démocratie. Ils n'ont aucune place dans la République et ne sauraient être tolérés.

Que tous les hommes et toutes les femmes politiques, retiennent, comme moi, que les Congolais n'ont pas besoin de violence. Ils n'ont pas besoin d'être instrumentalisés. Ils n'ont pas besoin de voir certains d'entre eux s'opposer à d'autres dans des combats fratricides. Ils n'ont pas besoin de revivre les tristes et douloureux événements des années 1990.

Les Congolais ont besoin de vivre en paix. Une paix pérenne. Ils ont besoin de travailler et de profiter, en toute sérénité, du fruit de leur travail. Ils ont besoin de partager leur bonheur en famille et leur joie de vivre avec les autres citoyens du monde bénéficiant de la paix.

Les Congolais ont besoin de jouir pleinement de leur droit à la liberté et à la souveraineté pour façonner, à leur manière, leur destin : en dehors de tout diktat ; loin des égo suicidaires, des ambitions personnelles et des prétentions partisans.

Je veillerai personnellement à ce qu'il en soit ainsi. De la même façon, je serai attentif au bon déroulement des scrutins à venir de sorte que, dans la transparence requise, seule la volonté du peuple soit faite.

Vive la démocratie, Vive la paix,  
Vive la République.

**Brazzaville, le 21 septembre 2015**